



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LOT

Organisme Unique
du sous-bassin Lot

Organisme Unique de Gestion Collective des prélèvements d'eau d'irrigation

Bassin du Lot

Rapport annuel 2018

Service commun OU du sous-bassin Lot

Chambre d'agriculture du Lot

430 avenue Jean Jaurès
46000 Cahors

Tél: 05 65 23 22 81



Opération réalisée avec
le concours financier de
l'agence de l'eau Adour-Garonne
www.eau-adour-garonne.fr

Sommaire

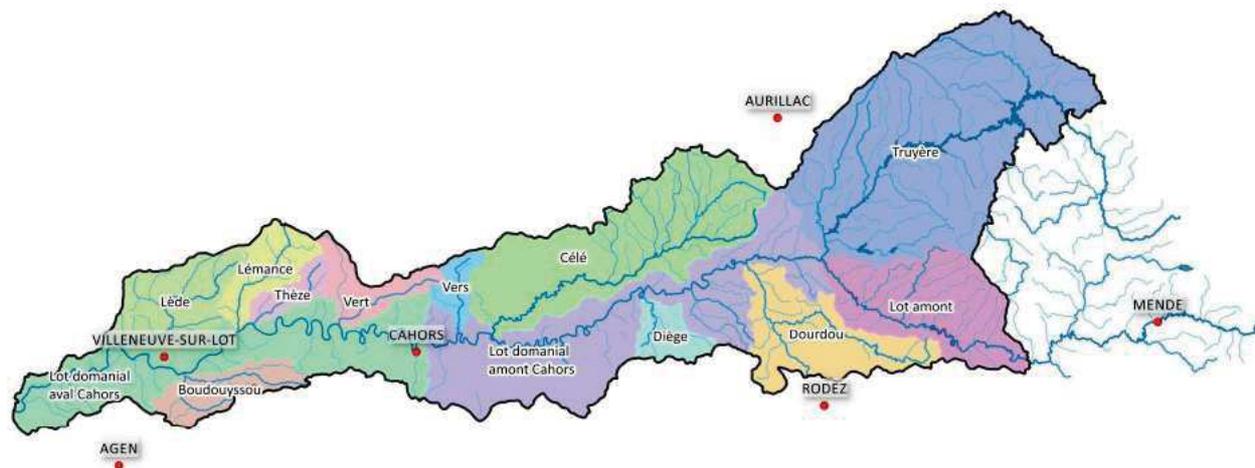
Préambule.....	4
I- L'Organisme Unique du sous-bassin Lot.....	5
1- Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP).....	5
2- Délibérations prises en 2016.....	6
3- Règlement intérieur de l'OU Lot.....	6
4- Contestations formées contre les décisions de l'OU.....	6
5- Base de données.....	6
6- Divers.....	6
II- La campagne d'irrigation 2018.....	7
1- Bilan des volumes autorisés et des volumes prélevés durant la période estivale.....	7
2- Préparation et déroulé de la campagne estivale.....	7
3- Mesures de crise prises durant la campagne.....	8
4- Incidents rencontrés ayant pu porter atteinte à la ressource en eau.....	10
Annexe 1 : arrêté inter-préfectoral n°E-2016-222 portant autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole sur le sous-bassin Lot.....	11
Annexe 2 : arrêté inter-préfectoral n°E-2018-50.....	12
Annexe 3 : relevé de décisions du comité de gestion de l'OU Lot du 19 décembre 2018.....	13
Annexe 4 : extrait des délibérations adoptées durant l'année 2018.....	14
Annexe 5 : règlement intérieur de l'Organisme Unique du sous-bassin Lot.....	15
Annexe 6 : tableau comparatif, pour chaque irrigant, des besoins de prélèvements exprimés, du volume alloué et du volume prélevé à chaque point de prélèvement.....	16

Préambule

La Chambre d'Agriculture du Lot a été désignée Organisme Unique de Gestion Collective de l'eau pour l'irrigation agricole sur le sous-bassin du Lot par arrêté interdépartemental le 31 janvier 2013.

L'Organisme Unique Lot gère les autorisations de prélèvement pour tous les types de ressource en eau et pour l'ensemble des préleveurs irrigants de son périmètre. Celui-ci s'étend sur 6 départements : l'Aveyron, le Cantal, la Dordogne, le Lot, le Lot-et-Garonne et le Tarn-et-Garonne.

Périmètre de l'Organisme Unique de Gestion Collective de l'eau du sous-bassin Lot



Conformément à l'article R.211-112 du code de l'environnement, les missions de l'Organisme Unique du sous-bassin du Lot (OU Lot) sont :

- Déposer la demande d'autorisation unique pluriannuelle de tous les prélèvements d'eau pour l'irrigation ;
- Arrêter chaque année un plan de répartition entre les préleveurs irrigants du volume d'eau dont le prélèvement est autorisé ainsi que les règles pour adapter cette répartition en cas de limitation ou de suspension provisoires des usages de l'eau ;
- Donner son avis sur tout projet de création d'un ouvrage de prélèvement dans le périmètre ;
- Transmettre au préfet un rapport annuel en deux exemplaires, permettant une comparaison entre l'année écoulée et l'année qui la précédait et comprenant notamment :
 - Les délibérations de l'Organisme Unique de l'année écoulée ;
 - Le règlement intérieur de l'Organisme Unique ou ses modifications intervenues au cours de l'année ;
 - Un comparatif pour chaque irrigant entre les besoins de prélèvements exprimés, le volume alloué et le volume prélevé à chaque point de prélèvement ;
 - L'examen des contestations formées contre les décisions de l'Organisme Unique ;
 - Les incidents rencontrés ayant pu porter atteinte à la ressource en eau et les mesures mises en œuvre pour y remédier.

I- L'Organisme Unique du sous-bassin Lot

1- Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP)

Le 10 août 2016, l'Organisme Unique Lot a obtenu une Autorisation Unique Pluriannuelle sur l'ensemble de son périmètre pour une durée de 6 ans (annexe 1).

Cet arrêté prévoit la réalisation de prescriptions selon un calendrier précis tout au long des six années de sa validité.

Le tableau ci-dessous présente les prescriptions à réaliser en 2018 par l'Organisme Unique Lot ainsi qu'un état d'avancement des réponses apportées.

Prescription	Échéance	État d'avancement
Rapport annuel au Préfet	31 janvier 2018	Déposé
Sur 21 MESU en état moins que bon et pression irrigation significative : identifier les économies d'eau pour diminuer la pression irrigation		En attente de validation de la méthode utilisée par l'OU Garonne amont
Dépôt du plan annuel de répartition	15 février 2018	Déposé
Dépôt des tours d'eau (Thèze, Vert, Diège, Dourdou, Léde et Lémance non réalimentées)		Déposés pour Thèze, Vert, Dourdou et Diège
Recensement et caractérisation des retenues (12 MESU prioritaires)	31 mai 2018	En attente de validation la méthode par les DDT
Calendrier recouvrement redevance	Juillet 2018	Déposé
Annonce légale recensement besoins	Septembre 2018	Réalisée
Bilan à mi-parcours	31 décembre 2018	Repoussé à 2019 par M. le Préfet de Bassin Adour-Garonne

Lors du recensement des besoins en eau pour la période hors étiage 2017-2018, il est apparu que les volumes autorisés dans l'AUP n'étaient pas suffisants pour satisfaire l'intégralité des demandes (même faibles).

Ainsi, l'OU Lot a sollicité M. le Préfet du Lot, par courrier en date du 25 septembre 2017, pour demander les hausses de volume présentées ci-dessous qui ont été arrêtées dans l'arrêté inter-préfectoral E-2018-50 du 27 février 2018 portant modification de l'arrêté inter-préfectoral n°E-2016-222.

Unité de gestion	Volume arrêté par l'AP du 27 février 2018 (en m ³)
Célé	15 000
Diège	1 500
Dourdou	3 000
Lot amont (dans le département de l'Aveyron)	10 000
Truyère	2 000
Vert	6 000

2- Délibérations prises en 2018

Le comité de gestion, organe de gouvernance du service commun, s'est réuni le 19 décembre 2018 à Cahors.

Le compte-rendu de cette réunion est fourni en annexe 3.

Avant celle-ci, la délibération relative au mode de calcul de la redevance OU 2019 a été adoptée suite à une consultation écrite du comité de gestion (annexe 4).

3- Règlement intérieur de l'OU Lot

Le règlement intérieur de l'Organisme Unique du sous-bassin Lot adopté le 20 décembre 2017 est présenté en annexe 5.

Il n'est pas été modifié au cours de l'année 2018.

4- Contestations formées contre les décisions de l'OU

Lors de l'année 2018, aucune contestation n'a été formée contre les décisions de l'Organisme Unique Lot.

5- Base de données

Le logiciel national GESTEA, permettant la gestion des points de prélèvement par l'Organisme Unique, n'était pas encore opérationnelle en 2018.

L'Organisme Unique Lot a donc géré la campagne d'irrigation 2018 avec sa propre base de données, comme les années précédentes.

Durant l'année 2018, la base de données de l'OU Lot a été complétée avec les identifiants communiqués par les DDT afin de pouvoir créer les liens avec le logiciel OASIS qui sera utilisé prochainement par l'administration pour le traitement des Plans Annuels de Répartition.

6- Divers

Un nombre important de prescriptions devant être réalisées par l'Organisme Unique Lot concerne le département du Lot-et-Garonne.

Aussi, une réunion a été organisée le 6 juin 2018 en présence des deux chambres d'agriculture, des deux DDT, du SDCI47, du SMAVLOT et du syndicat mixte du bassin du Lot.

II- La campagne d'irrigation 2018

L'étiage 2018 a fait suite à un printemps très arrosé. Il a donc démarré tardivement mais a été intense et s'est prolongé jusqu'en fin d'année.

D'après Météo France, le mois de juin 2018 est plutôt chaud par rapport aux normales de saison et assez bien ensoleillé. Le temps est très orageux durant la première quinzaine, plus calme et estival ensuite. Le mois de juillet 2018 se caractérise par des températures très élevées, de jour comme de nuit, et par des épisodes pluvio-orageux localisés. Les mois d'août et de septembre se caractérisent par un temps globalement très chaud, très sec, et très ensoleillé sur l'ensemble du périmètre de l'OU Lot.

1- Bilan des volumes autorisés et des volumes prélevés durant la période estivale

Les volumes prélevés ont été transmis à l'OU Lot par les préleveurs à l'aide du formulaire de demande des besoins pour la campagne suivante.

Les tableaux présentant un comparatif, pour chaque irrigant, entre les besoins de prélèvements exprimés, le volume alloué et le volume prélevé à chaque point de prélèvement pour la campagne 2018 sont disponibles en annexe 6.

Le tableau suivant présente les volumes prélevés en été 2018 par unité de gestion et type de ressource comparé aux volumes autorisés.

Eté 2018	EAUX SOUTERRAINES		EAUX SUPERFICIELLES		PLAN D'EAU DECONNECTE	
	V prélevé 2018	V autorisé 2018	V prélevé 2018	V autorisé 2018	V prélevé 2018	V autorisé 2018
BOUDOUYSSOU	640	9 500	582 140	698 400	1 027 359	2 462 740
CELE	0	0	241 657	403 000	535 864	782 000
DIEGE	0	0	0	1 000	402 683	414 050
DOURDOU	0	0	33 881	103 650	41 895	93 300
LEDE	0	18 600	284 416	1 527 470	3 612 383	4 916 170
LEMANCE	0	0	297 378	434 950	58 558	241 600
LOT AMONT	0	0	51 756	131 680	94 478	110 000
LOT DOMANIAL AMONT	0	0	4 161 331	23 213 126	294 796	3 222 850
LOT DOMANIAL AVAL	97 273	195 300	10 869 334		604 594	
THEZE	0	1 000	60 211	125 700	84 642	127 400
TRUYERE	0	0	2 856	4 000	83 829	133 400
VERS	0	0	6 120	12 840	0	0
VERT	0	0	84 530	106 400	10 960	39 500

Afin d'analyser au mieux les données ci-dessus, le tableau suivant montre le taux de retour des volumes prélevés par unité de gestion et type de ressource.

Taux de retour V prélevé 2018	EAUX SOUTERRAINES	EAUX SUPERFICIELLES	PLAN D'EAU DECONNECTE
BOUDOUYSSOU	67%	70%	60%
CELE		75%	37%
DIEGE		13%	
DOURDOU		81%	
LEDE	100%	60%	54%
LEMANCE		74%	53%
LOT AMONT		48%	
LOT DOMANIAL AMONT		70%	
LOT DOMANIAL AVAL	61%	64%	50%
THEZE	100%	59%	55%
TRUYERE		50%	
VERS		80%	
VERT		47%	50%

2- Préparation et déroulé de la campagne estivale

En fin d'année 2017, des publications ont été faites dans les journaux agricoles des différents départements de l'OU Lot pour sensibiliser les préleveurs-irrigants à la nécessité d'effectuer une demande d'autorisation de prélèvement pour l'année à venir auprès de leur Organisme Unique référent.

Le 7 décembre 2017, un courrier a été adressé à chaque préleveur connu de l'OU du sous-bassin Lot accompagné de formulaires d'enquête des besoins et de recensement des volumes prélevés pré-remplis

Le 8 février 2018, les préleveurs n'ayant pas retourné leurs demandes d'autorisation ont été relancés par mail et par courrier.

En 2018, la somme des demandes exprimées, en période d'étiage, par les préleveurs dépassaient le volume autorisé dans l'AUP en eaux superficielles sur 2 unités de gestion : le Dourdou et le Vers.

Les règles de répartition adoptées par l'Organisme Unique Lot ont donc dû être mises en œuvre sur ces bassins.

En 2018, comme les années précédentes, les Chambres d'Agriculture du Lot et de l'Aveyron ont animé la mise en place de tours d'eau sur les bassins de la Thèze, du Vert, de la Diège et du Dourdou afin de limiter les pressions dues aux prélèvements sur ces cours d'eau.

3- Mesures de crise prises durant la campagne

Les Chambres d'Agriculture du Lot et du Lot-et-Garonne ont mis en ligne sur leurs sites internet les cartes ou les arrêtés de restrictions afin d'en informer les irrigants en cours de campagne.

Pendant la campagne d'irrigation, des bulletins d'information hebdomadaires ont été publiés contenant notamment :

- des conseils sur l'irrigation des cultures, basés sur les stades végétatifs, les relevés météorologiques et les sondes tensiométriques (état de l'eau dans le sol) des parcelles de référence, selon le protocole de gestion ;
- l'état de l'hydrologie ;
- les mesures de restriction.

Le tableau suivant présente la chronologie des restrictions prises dans chacun des départements de l'Organisme Unique du sous-bassin Lot durant l'été 2018.

Sur les bassins de la Diège et du Dourdou, les tours d'eau de niveau 1 sont mis en œuvre à partir du 1^{er} juin quelque soit la climatologie de l'année.

État des restrictions de prélèvements sur les cours d'eau et les nappes sur le périmètre de l'OU Lot

Légende :

	Pas de restriction
	30 %
	50 %
	Interdiction totale des prélèvements (sauf dérogations prévues à l'article 5)

Département	Cours d'eau	Juin				Juillet				Août					Septembre				Octobre			Commentaires
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	5	1	2	3	4	1	2	3	
Aveyron	Diège	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	Sous condition tour d'eau
	Dourdou	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	Sous condition tour d'eau
	Affluents Lot aval	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
	Affluents Lot amont	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
	Lot	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
Cantal	Truyère amont	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	30%	30%	30%	
Dordogne	Lémance	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
Lot	Lot	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
	Petits affluents du Lot (cf annexe arrêté)	0%	0%	0%	0%	30%	30%	30%	30%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	
	Thèze	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	Sous condition tour d'eau
	Vert aval et Masse	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	Sous condition tour d'eau
	Vert amont	0%	0%	0%	0%	30%	30%	30%	30%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	Sous condition tour d'eau
	Vers et Rauze	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	
	Sagne (sous-bassin du Célé)	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
	Bervezou / Drauzou / Veyre	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	
	Célé	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
Lot-et-Garonne	Lède non réalimentée	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	
	Lède réalimentée	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
	Lémance non réalimentée	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	
	Lémance réalimentée	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
	Thèze	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	Sous condition tour d'eau
	Boudouyssou non réalimenté (yc Tancanne)	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
	Boudouyssou réalimenté	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
	Affluents du Lot non réalimentés	0%	0%	0%	0%	30%	30%	30%	30%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	
Lot	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%		
Tarn-et-Garonne	Tancanne	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	

4- Incidents rencontrés ayant pu porter atteinte à la ressource en eau

L'Organisme Unique Lot n'a été informé d'aucun incident ayant pu porter atteinte à la ressource en eau.

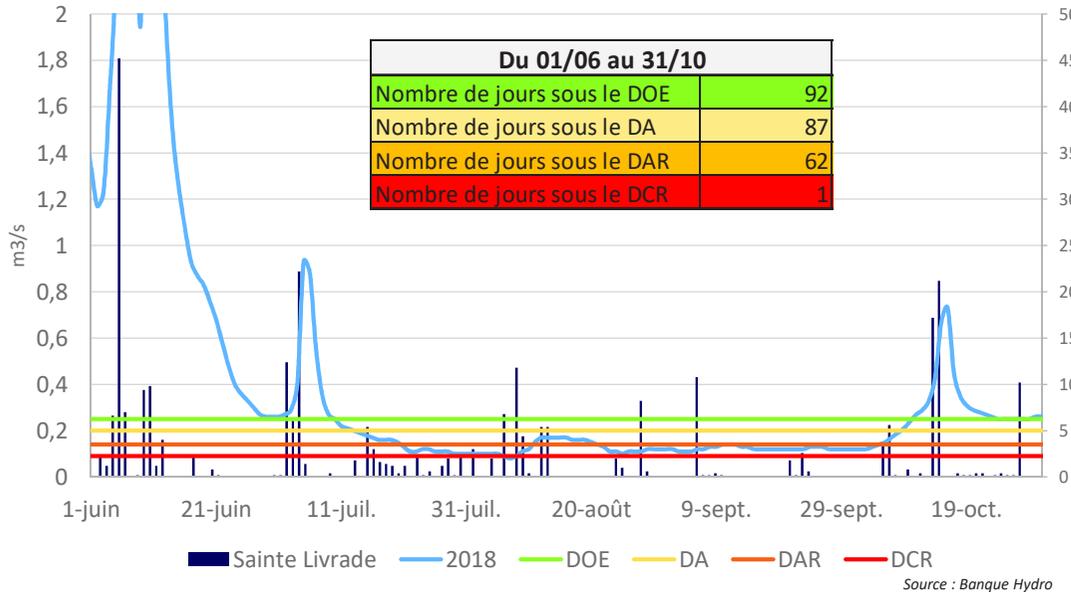


Organisme Unique de sous-bassin Lot

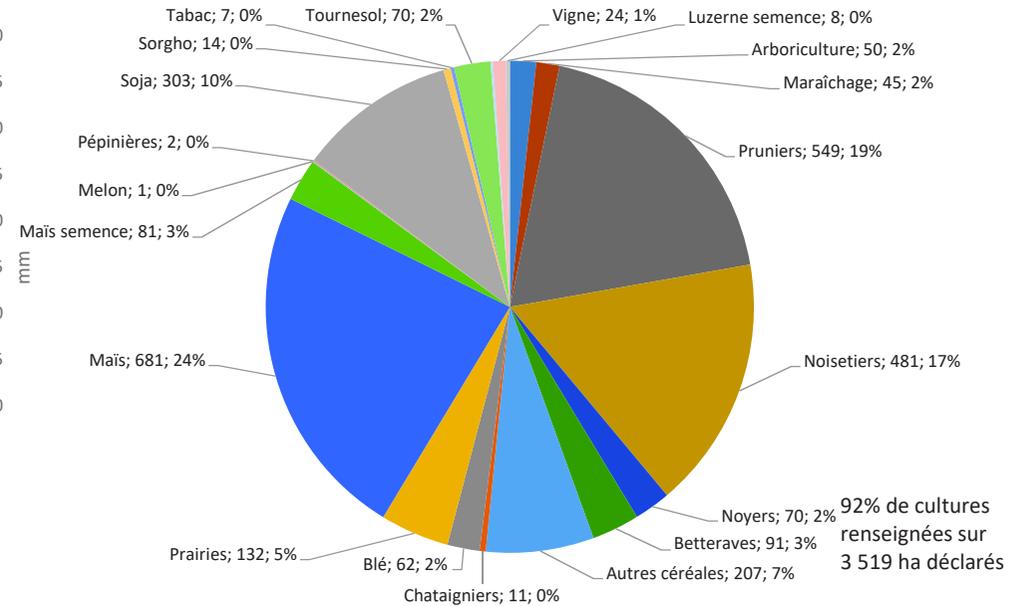
Périmètre Élémentaire : Lède

Bilan de la campagne des prélèvements d'irrigation en 2018

Débits mesurés à Casseneuil (Lède)



Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)

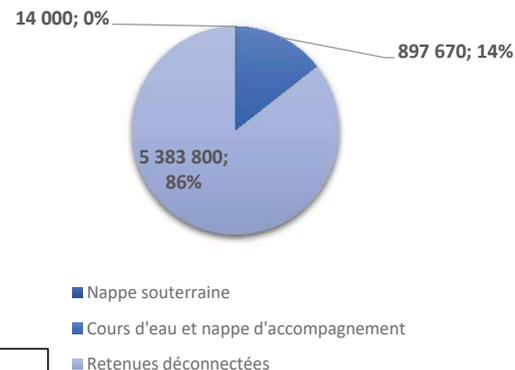


Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2018

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 30 juillet 2018

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de preleveurs irrigants déclarés	76
Nombre de lieux de pompages déclarés	98
Surface irrigable (ha)	704
Débit autorisé total (m3/h)	3 208
Volume autorisé total (m3)	897 670
Volume prélevé total (m3)	354 935

Répartition des volumes par type de ressource



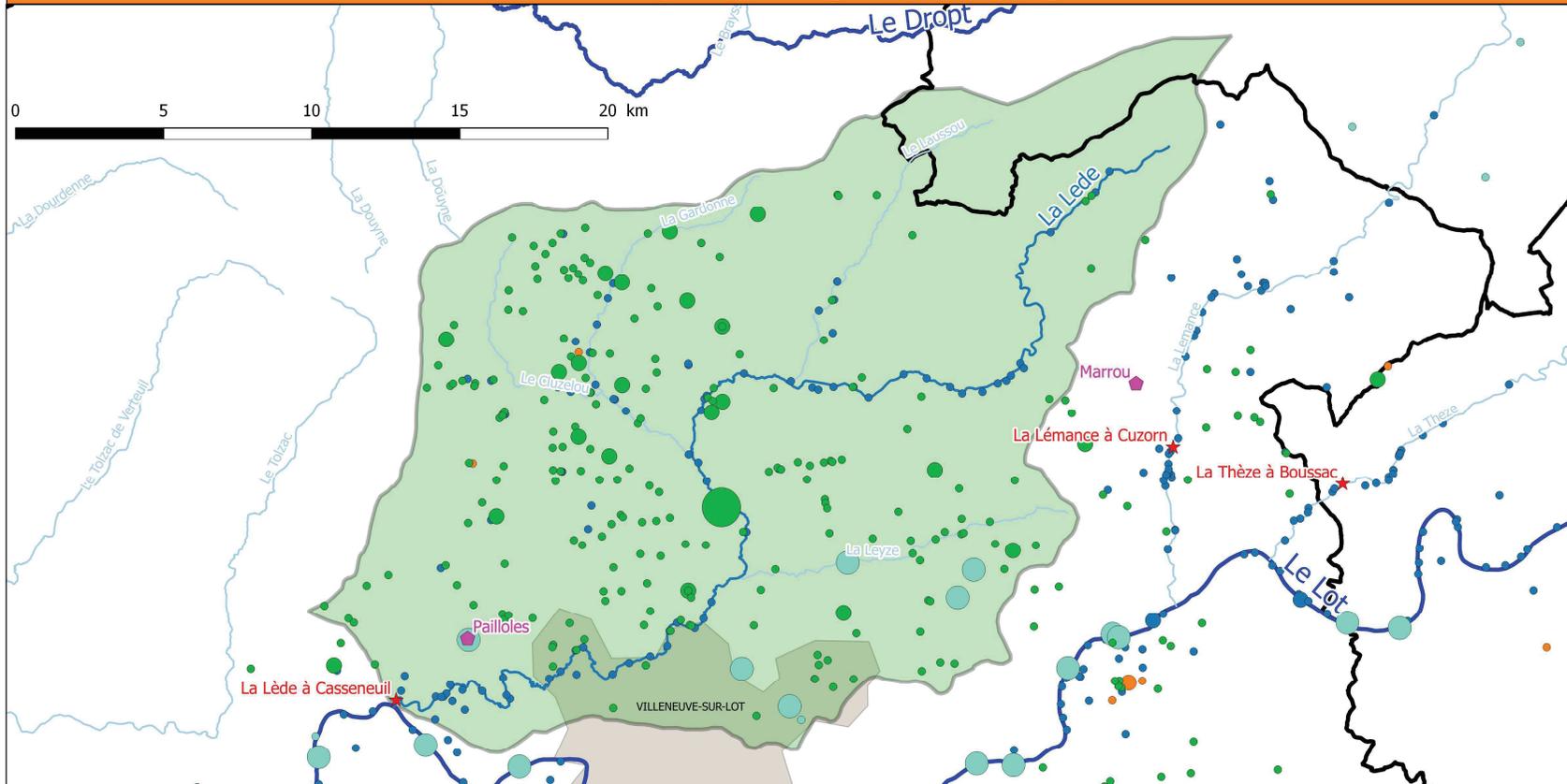
Plan Annuel de Répartition : **Rappel** : il existe une zone réalimentée en aval de la retenue de Pailloles pour un volume autorisé d'environ 45 000 m3.

Volume de réserve : afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :

- 91 000 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement

208 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 6 Mm3

Prélèvements pour l'irrigation - été 2018



Légende

- ★ Stations mesure débits DREAL
- ◆ Ouvrages de réalimentation
- Cours d'eau principaux
- ▭ Départements
- ▭ Périmètres élémentaires
- ▭ Villes principales

Prélèvements en retenues déconnectées

- 0.0000 - 25000
- 25000 - 50000
- 50000 - 75000
- 75000 - 100000
- 100000 - 125000

Prélèvements en nappe

- 0 - 9500
- 9500 - 20000

Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement

- 0.0000 - 50000
- 50000 - 100000
- 100000 - 150000
- 150000 - 200000
- 200000 - 250000

Prélèvements en réseaux collectifs

- 0.0000 - 37000
- 37000 - 750000
- 75000 - 1100000
- 1100000 - 1500000
- 1500000 - 1835000



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2019-2020

1 220 980 m³
en cours d'eau et nappe d'accompagnement dont
 1 113 520 m³ pour du remplissage de plans d'eau, 96 380 m³ pour de l'irrigation de printemps et 10 600 m³ pour de l'antigel

380 900 m³ ont été alloués en plans d'eau en hors-été

Organisme Unique de sous-bassin Lot

Chambre d'agriculture du Lot

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. contact@lot.chambagri.fr



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE
 DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Avec le soutien financier de
 l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

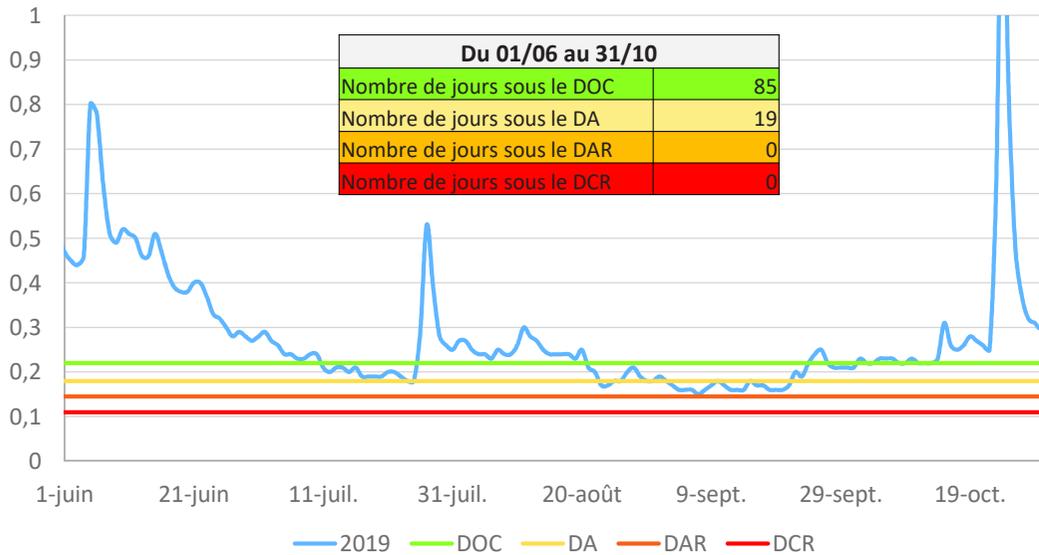


Organisme Unique de sous-bassin Lot

Périmètre Élémentaire : Lémance

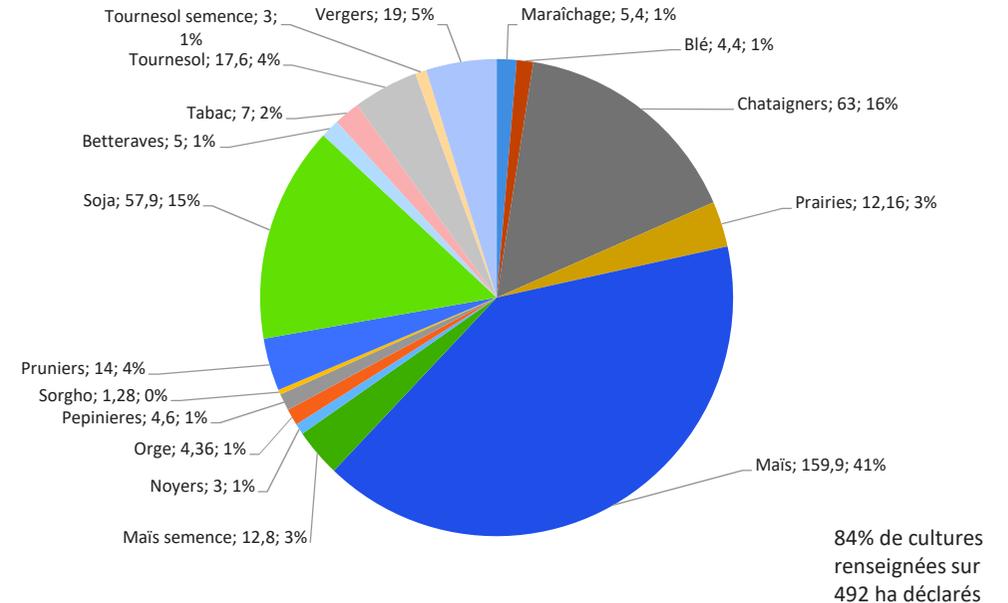
Bilan de la campagne des prélèvements d'irrigation en 2018

Débits mesurés à Cuzorn (Lémance)



Source : Banque Hydro

Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)

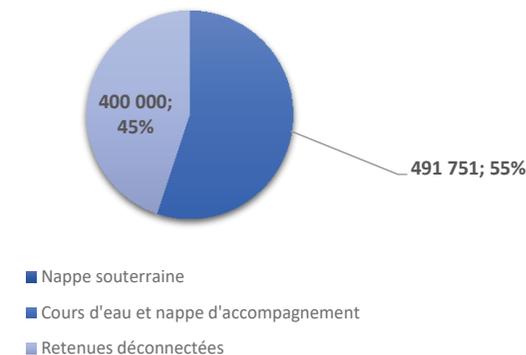


Prélèvements pour l'irrigation sur la période été 2018

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 26 juillet 2018

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de preleveurs irrigants déclarés	29
Nombre de lieux de pompages déclarés	48
Surface irrigable déclarée (ha)	269
Débit autorisé total (m3/h)	1 593
Volume autorisé total (m3)	491 751
Volume prélevé total (m3)	356 067

Répartition des volumes par type de ressource



Plan Annuel de Répartition :

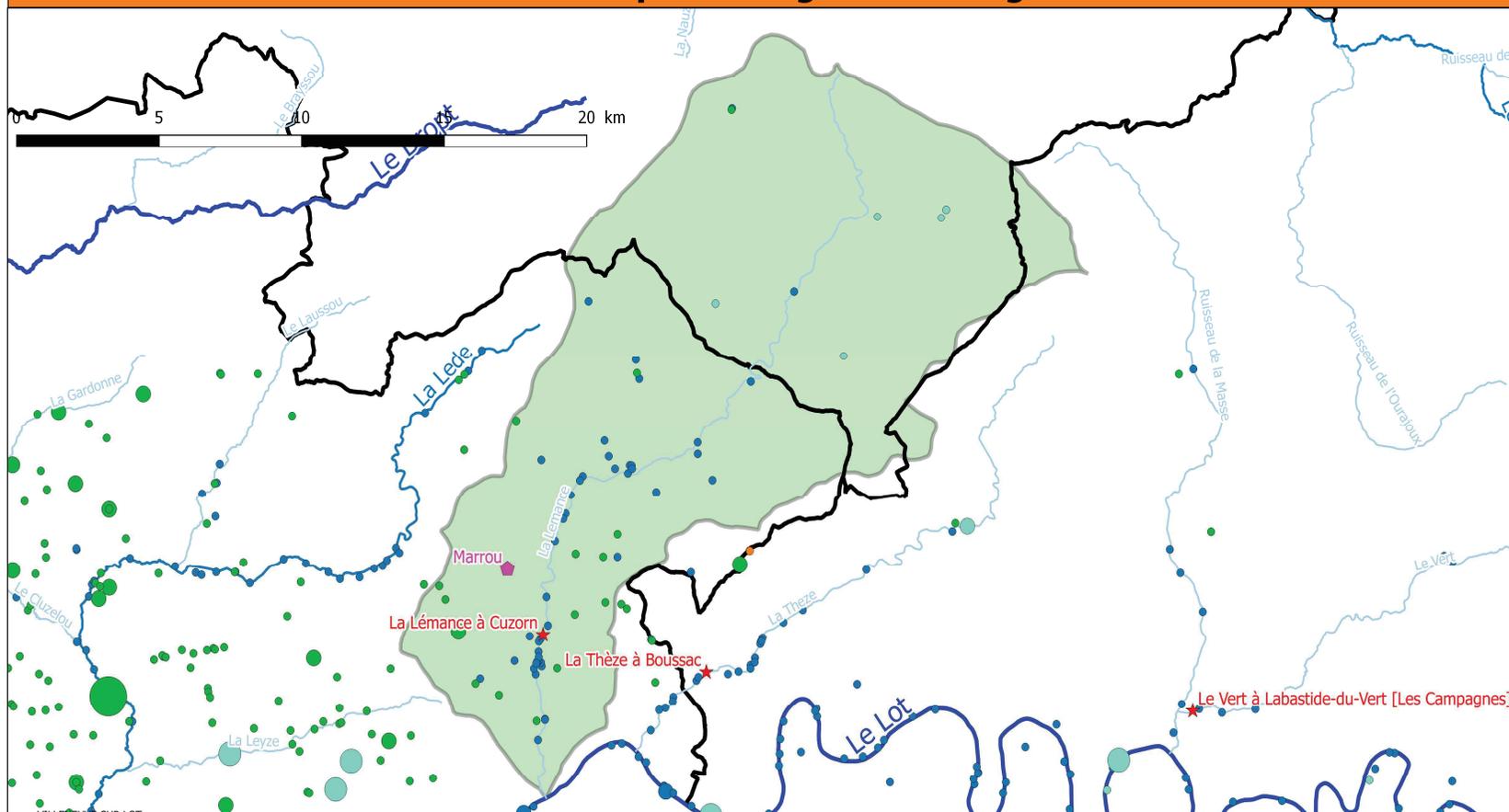
Rappel : il existe une zone réalimentée en aval de la retenue de Marrou pour un volume autorisé d'environ 270 000 m3.

Volume de réserve : afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :

- 46 105 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement

19 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 400 000 m3

Prélèvements pour l'irrigation - été 2018



Légende

- ★ Stations mesure débits DREAL
- ◆ Ouvrages de réalimentation
- Cours d'eau principaux
- ▭ Départements
- ▭ Périmètres élémentaires
- ▭ Villes principales

- Prélèvements en retenues déconnectées**
- 0.0000 - 25000
 - 25000 - 50000
 - 50000 - 75000
 - 75000 - 100000
 - 100000 - 125000
- Prélèvements en nappe**
- 0 - 9500
 - 9500 - 20000

- Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement**
- 0.0000 - 50000
 - 50000 - 100000
 - 100000 - 150000
 - 150000 - 200000
 - 200000 - 250000

- Prélèvements en réseaux collectifs**
- 0.0000 - 37000
 - 37000 - 75000
 - 75000 - 110000
 - 110000 - 150000
 - 150000 - 1835000



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2018-2019

447 400 m³ en cours d'eau et nappe d'accompagnement dont 33 000 m³ pour du remplissage de plans d'eau et 14 400 m³ pour de l'irrigation de printemps

0 m³ ont été alloués en plans d'eau en hors-été

Organisme Unique de sous-bassin Lot Chambre d'agriculture du Lot

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9
Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. contact@lot.chambagri.fr



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Avec le soutien financier de
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne



Organisme Unique de sous-bassin Lot

Périmètre Élémentaire : Boudouyssou

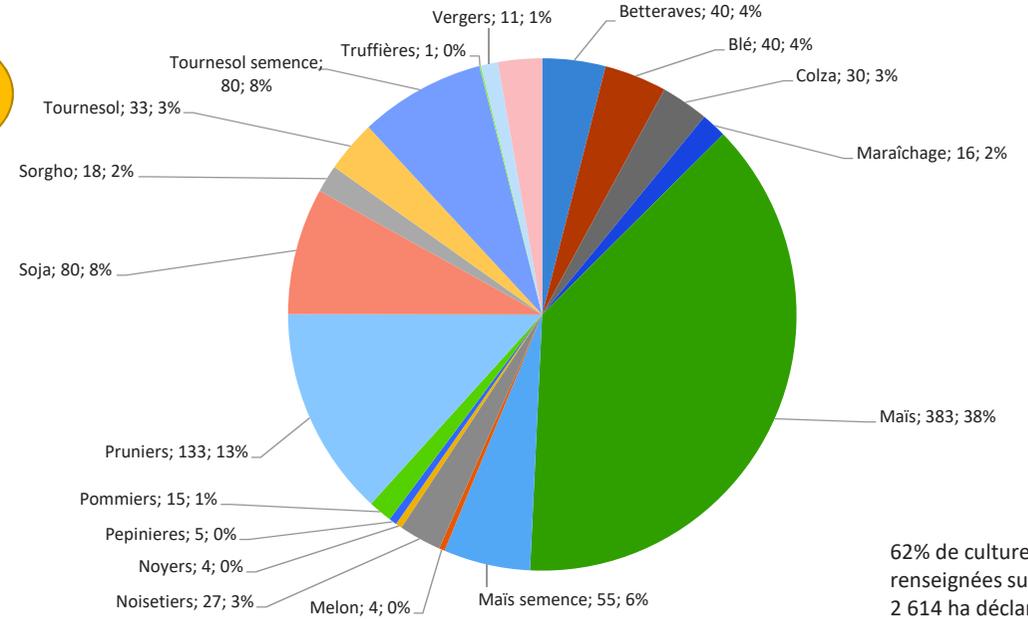
Bilan de la campagne des prélèvements d'irrigation en 2018

La Tancanne à Auradou (47)	
Date d'observation	Observation
26/06/2018	Ecoulement visible
10/07/2018	Ecoulement visible
26/07/2018	Ecoulement visible
16/08/2018	Ecoulement visible
23/08/2018	Ecoulement visible
19/09/2018	Ecoulement visible
27/09/2018	Ecoulement non visible
25/10/2018	Ecoulement visible

Source : OFB

A noter :
Station du réseau de suivi ONDE 47

Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)

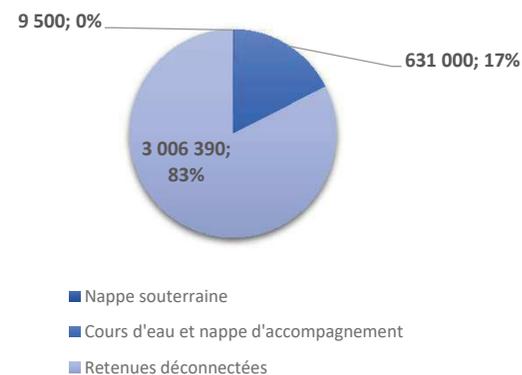


Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2018

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 26 juillet 2018

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de préleveurs irrigants déclarés	35
Nombre de lieux de pompages déclarés	48
Surface irrigable déclarée (ha)	351
Débit autorisé total (m3/h)	1 646
Volume autorisé total (m3)	631 000
Volume prélevé total (m3)	347 510

Répartition des volumes par type de ressource



Plan Annuel de Répartition :

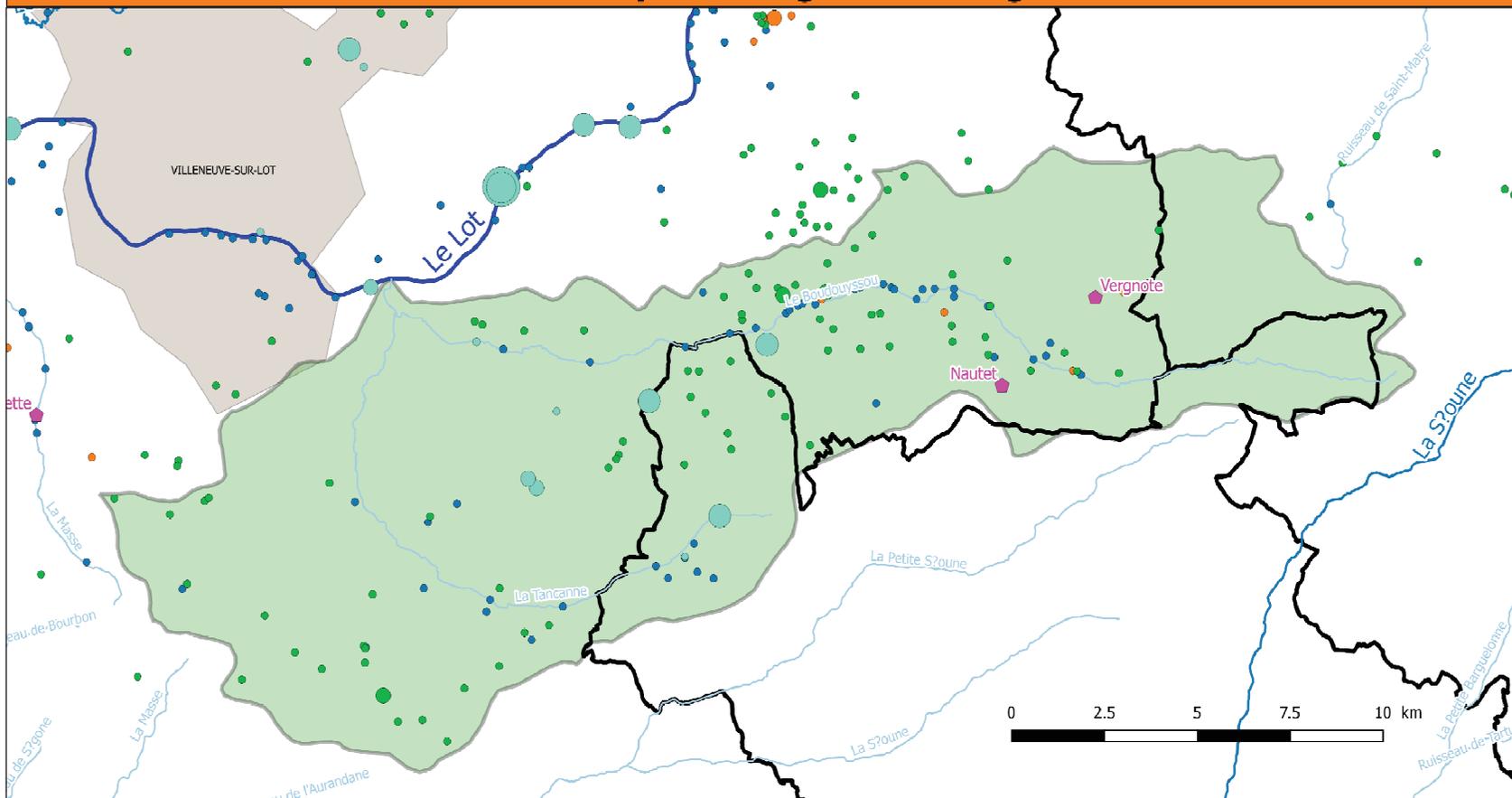
Rappel : il existe une zone réalimentée en aval des retenues de Vergnote et Nautet pour un volume autorisé d'environ 545 000 m3.

Volume de réserve : afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :

- 60 950 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement

90 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 3 Mm3

Prélèvements pour l'irrigation - été 2018



Légende

- ★ Stations mesure débits DREAL
- ◆ Ouvrages de réalimentation
- Cours d'eau principaux
- ▭ Départements
- ▭ Périmètres élémentaires
- ▭ Villes principales

Prélèvements en retenues déconnectées

- 0.0000 - 25000
- 25000 - 50000
- 50000 - 75000
- 75000 - 100000
- 100000 - 125000

Prélèvements en nappe

- 0 - 9500
- 9500 - 20000

Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement

- 0.0000 - 50000
- 50000 - 100000
- 100000 - 150000
- 150000 - 200000
- 200000 - 250000

Prélèvements en réseaux collectifs

- 0.0000 - 37000
- 37000 - 75000
- 75000 - 110000
- 110000 - 150000
- 150000 - 1835000



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2018-2019

380 100 m³ en cours d'eau et nappe d'accompagnement dont 263 700 m³ pour du remplissage de plans d'eau, 116 400 m³ pour de l'irrigation de printemps.

130 800 m³ ont été alloués en plans d'eau en hors-été

Organisme Unique de sous-bassin Lot

Chambre d'agriculture du Lot

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. contact@lot.chambagri.fr

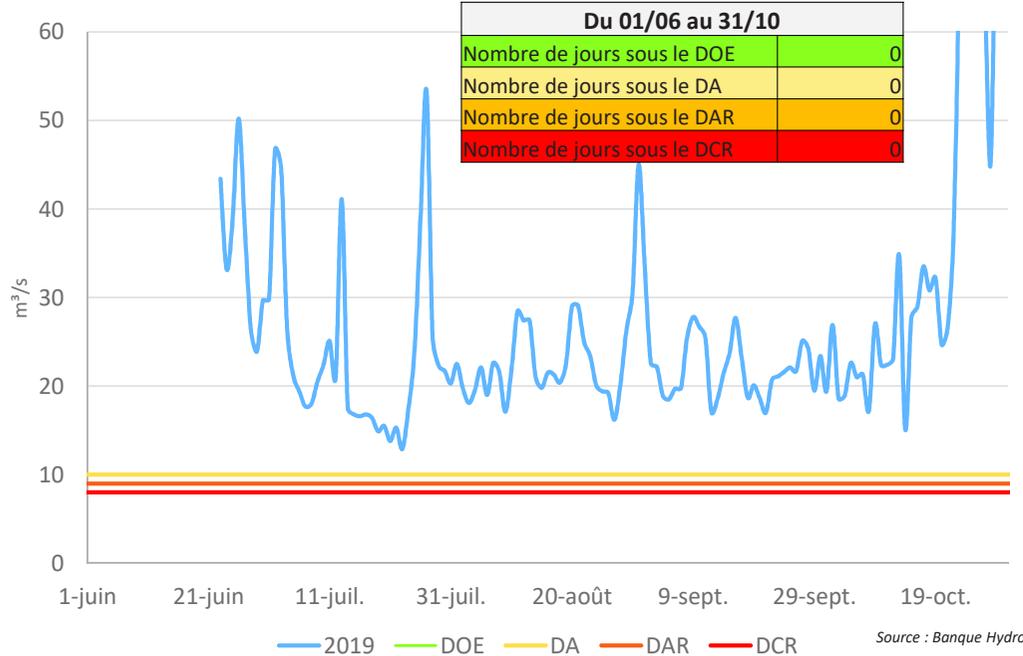


AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

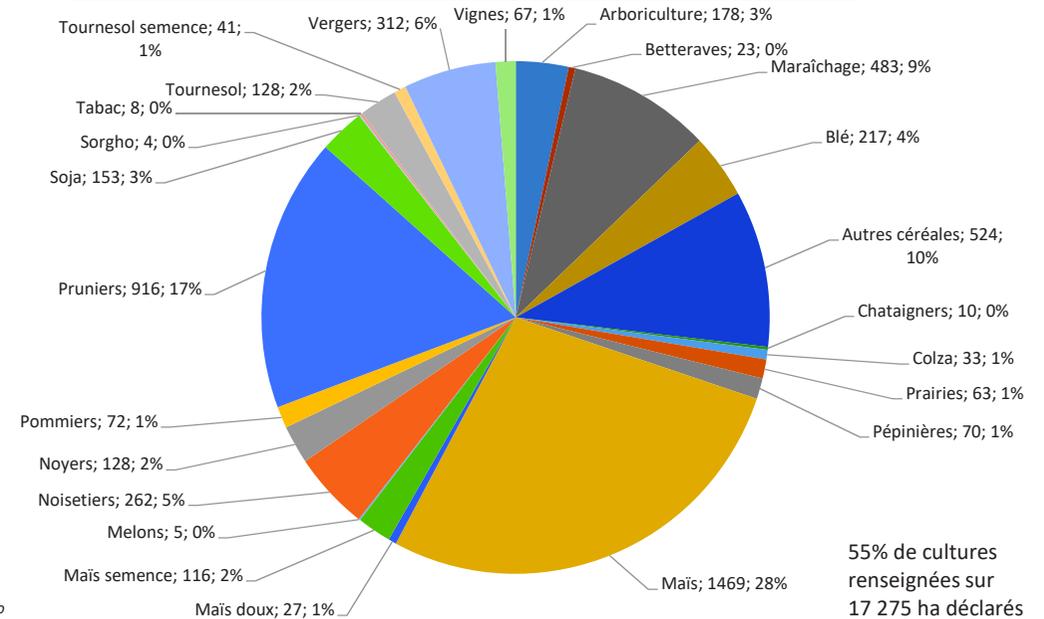
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Avec le soutien financier de
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Débits mesurés à Aiguillon (Lot domanial aval)



Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)



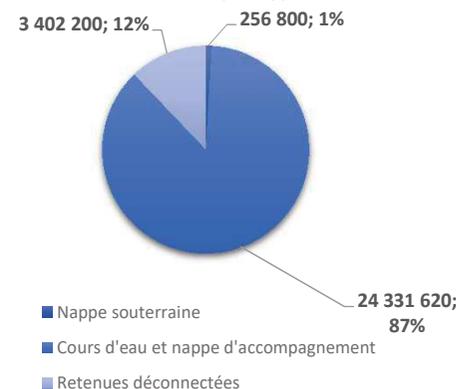
Prélèvements pour l'irrigation sur la période été 2018

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 26 juillet 2018

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de preleveurs irrigants déclarés	239
Nombre de lieux de pompages déclarés	415
Surface irrigable déclarée (ha)	14 786
Débit autorisé total (m3/h)	40 351
Volume autorisé total (m3)	24 696 495
Volume prélevé total (m3)	15 854 983

118 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 3,75 Mm3

Répartition des volumes par type de ressource



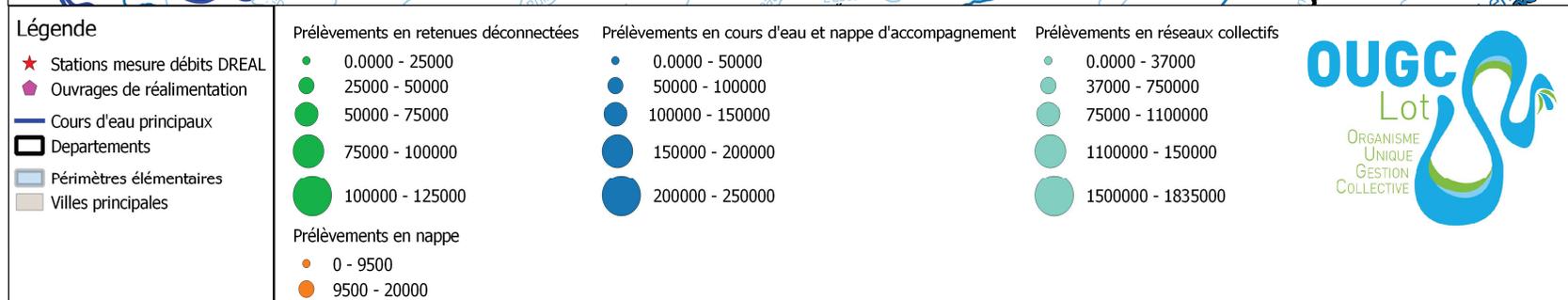
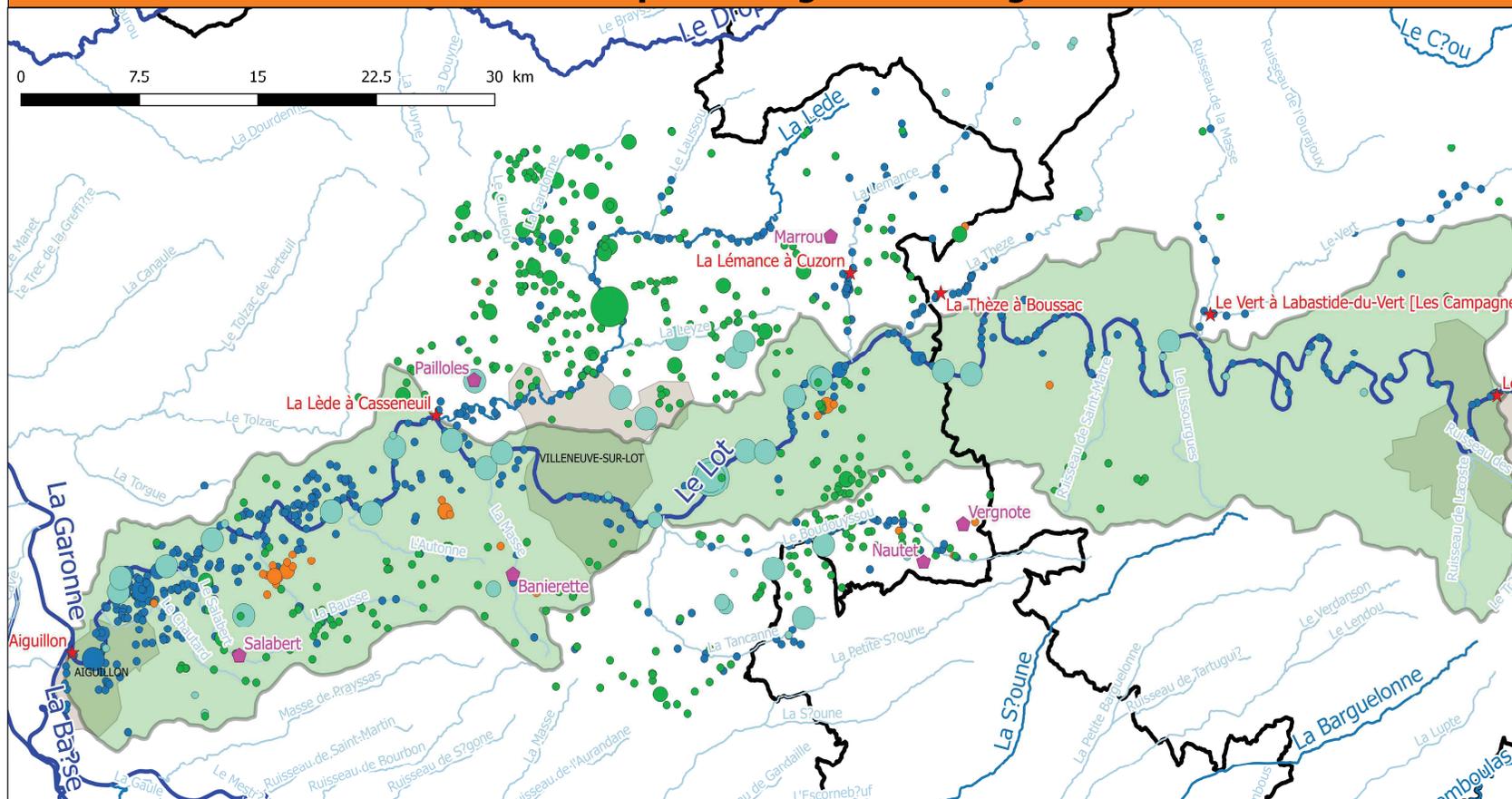
Plan Annuel de Répartition :

Dans l'AUP, le volume alloué est la somme des volumes sur les sous-bassins Lot Domanial Amont + Lot Domanial Aval, soit 28 Mm3. Pour cette année, le volume total homologué s'élevait à 27 690 767 m3.

Volume de réserve : afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :

- 309 233 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement. Ce volume est valable pour l'ensemble du Lot Domanial (Amont et Aval)

Prélèvements pour l'irrigation - été 2018



Organisme Unique de sous-bassin Lot

Chambre d'agriculture du Lot

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. contact@lot.chambagri.fr

Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2018-2019

3,3 Mm3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement dont environ 640 000 m3 pour du remplissage de plans d'eau, 2,4 Mm3 pour de l'irrigation de printemps et plus de 245 000 m3 pour de l'antigel

335 200 m3 ont été alloués en plans d'eau en hors-été

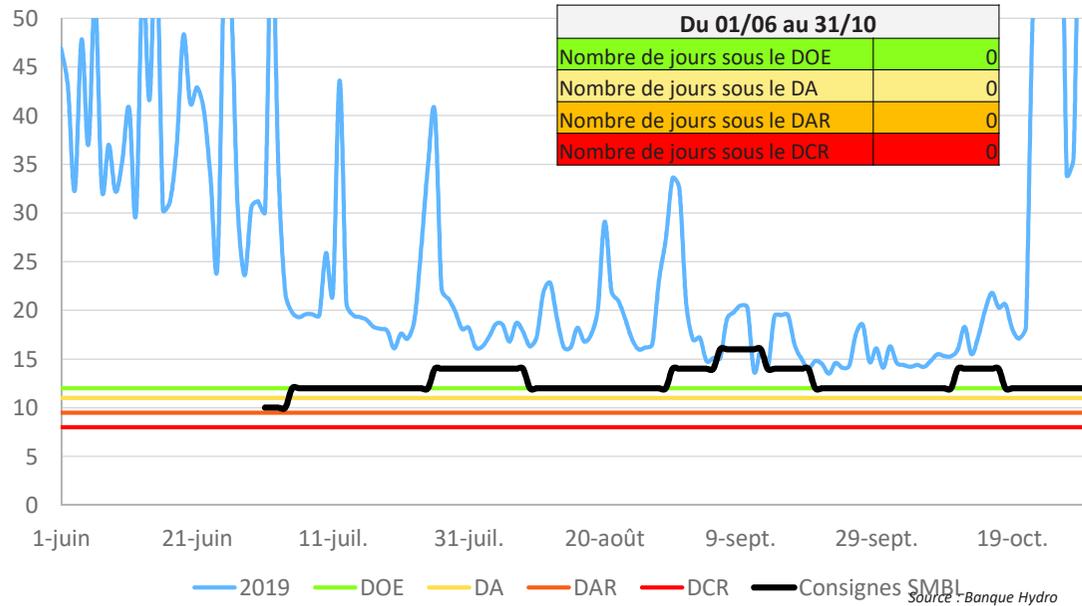


AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

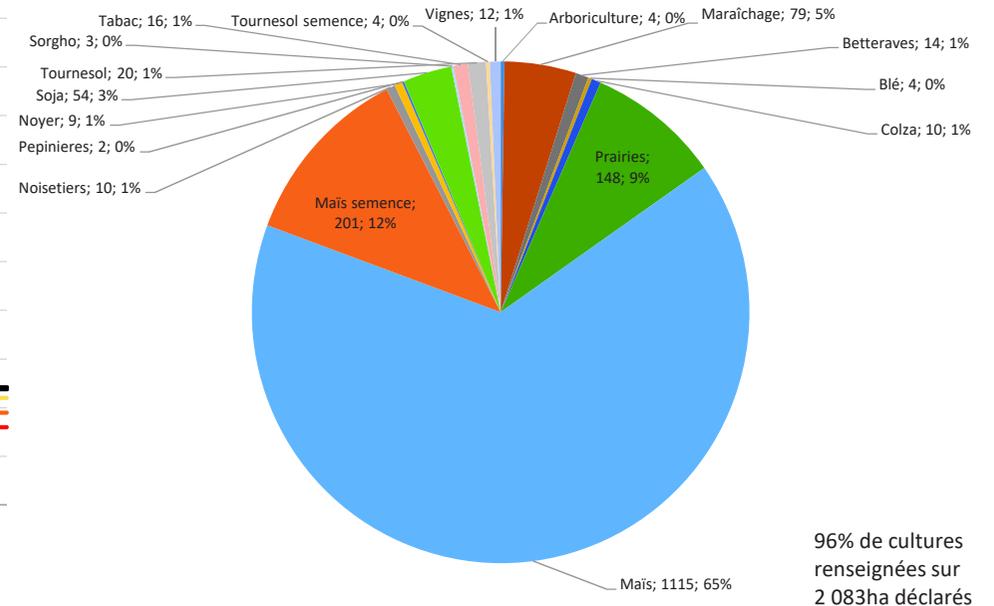
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Avec le soutien financier de
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Débits mesurés à Cahors (Lot domanial amont)



Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)



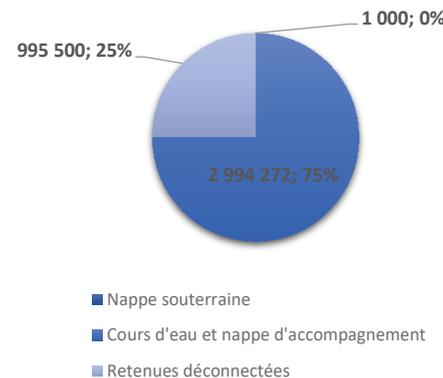
Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2018

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 26 juillet 2018

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de preleveurs irrigants déclarés	117
Nombre de lieux de pompages déclarés	222
Surface irrigable déclarée (ha)	1 461
Débit autorisé total (m3/h)	8 642
Volume autorisé total (m3)	2 664 088
Volume prélevé total (m3)	2 653 808

56 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 0,96 Mm3

Répartition des volumes par type de ressource



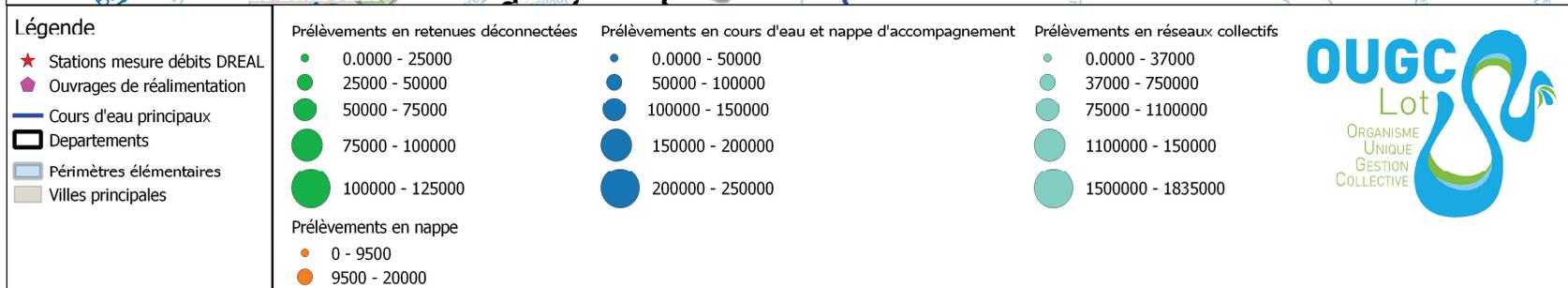
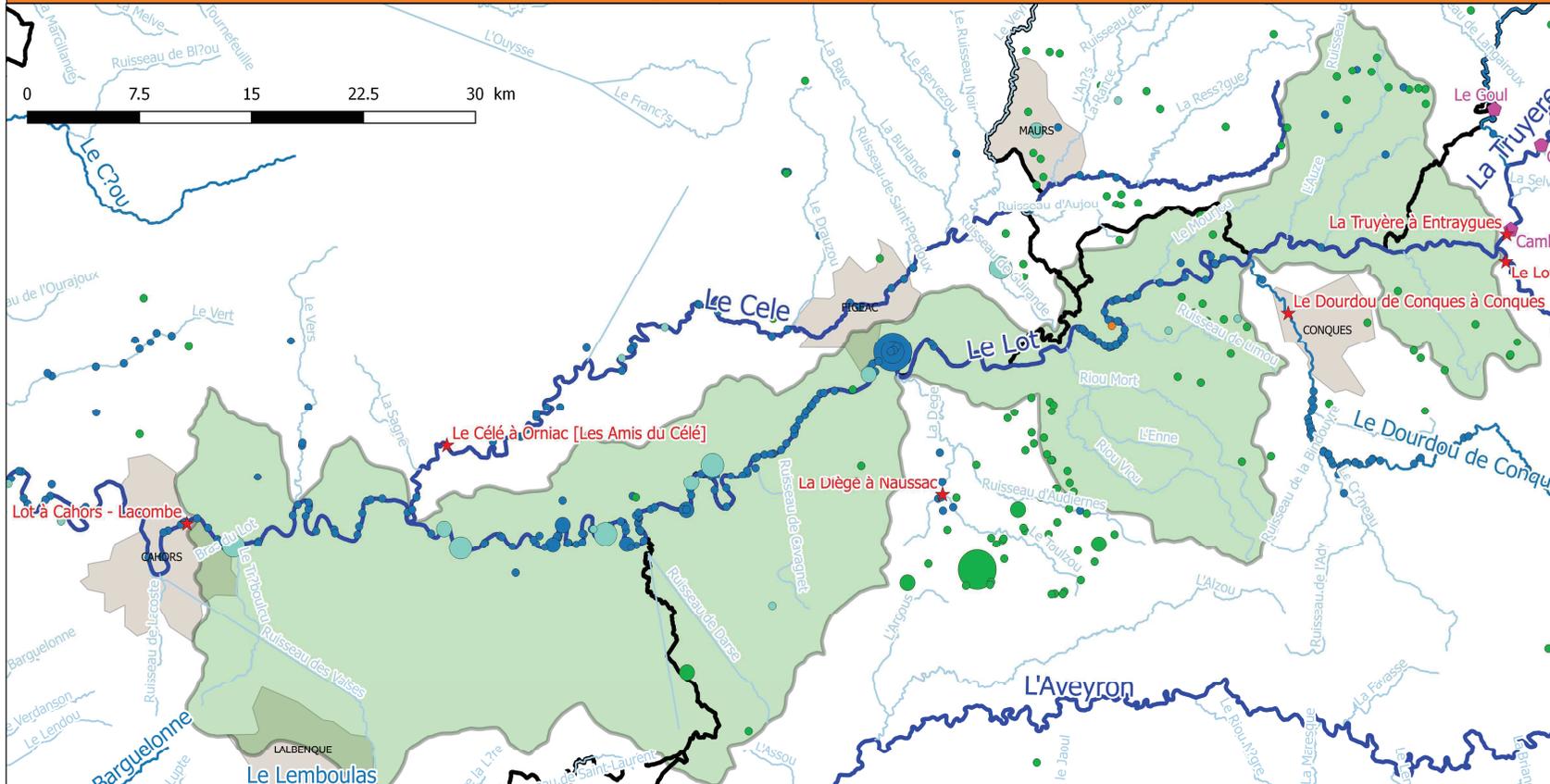
Plan Annuel de Répartition :

Dans l'AUP, le volume alloué est la somme des volumes sur les sous-bassins Lot Domanial Amont + Lot Domanial Aval, soit 28 Mm3. Pour cette année, le volume total homologué s'élevait à 27 690 767 m3.

Volume de réserve : afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :

- 309 233 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement. Ce volume est valable pour l'ensemble du Lot Domanial (Amont et Aval)

Prélèvements pour l'irrigation - été 2018



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2018-2019

163 500 Mm3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement pour de l'irrigation de printemps

16 500 m3 ont été alloués en plans d'eau en hors-été



Organisme Unique de sous-bassin Lot

Chambre d'agriculture du Lot

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. contact@lot.chambagri.fr

AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Avec le soutien financier de
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

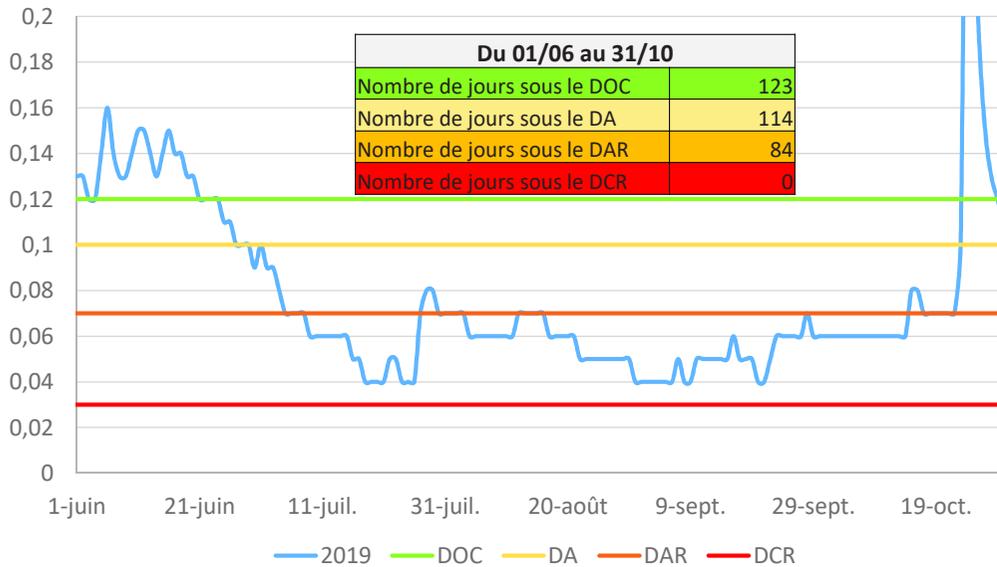


Organisme Unique de sous-bassin Lot

Périmètre Élémentaire : Thèze

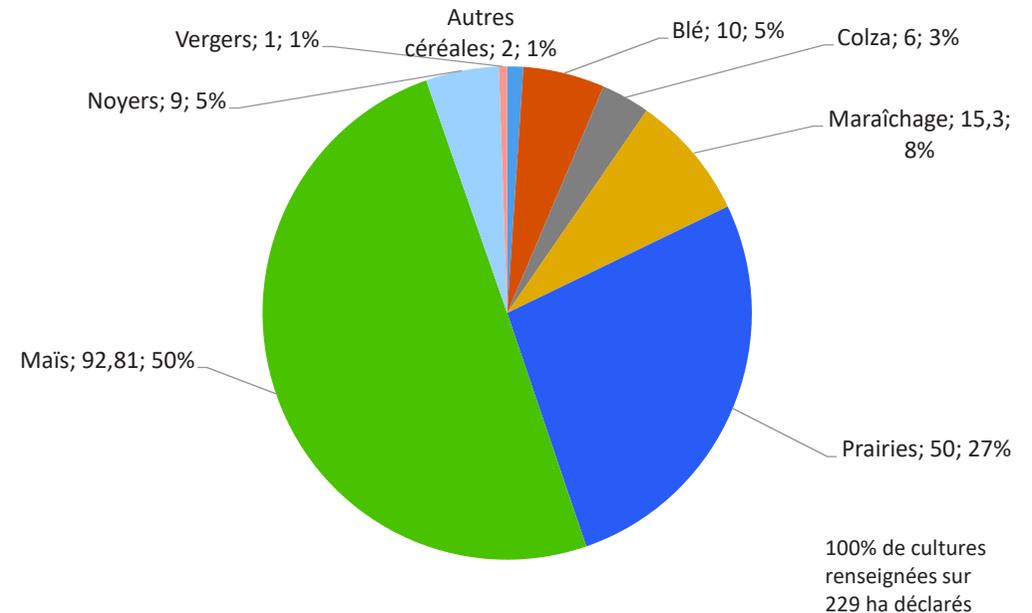
Bilan de la campagne des prélèvements d'irrigation en 2018

Débits mesurés à Boussac (Thèze)



Source : Banque Hydro

Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)

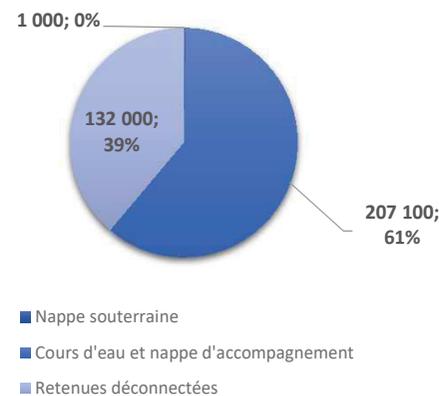


Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2018

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 26 juillet 2018

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de preleveurs irrigants déclarés	24
Nombre de lieux de pompages déclarés	32
Surface irrigable déclarée (ha)	153
Débit autorisé total (m3/h)	1 056
Volume autorisé total (m3)	207 100
Volume prélevé total (m3)	80 212

Répartition des volumes par type de ressource



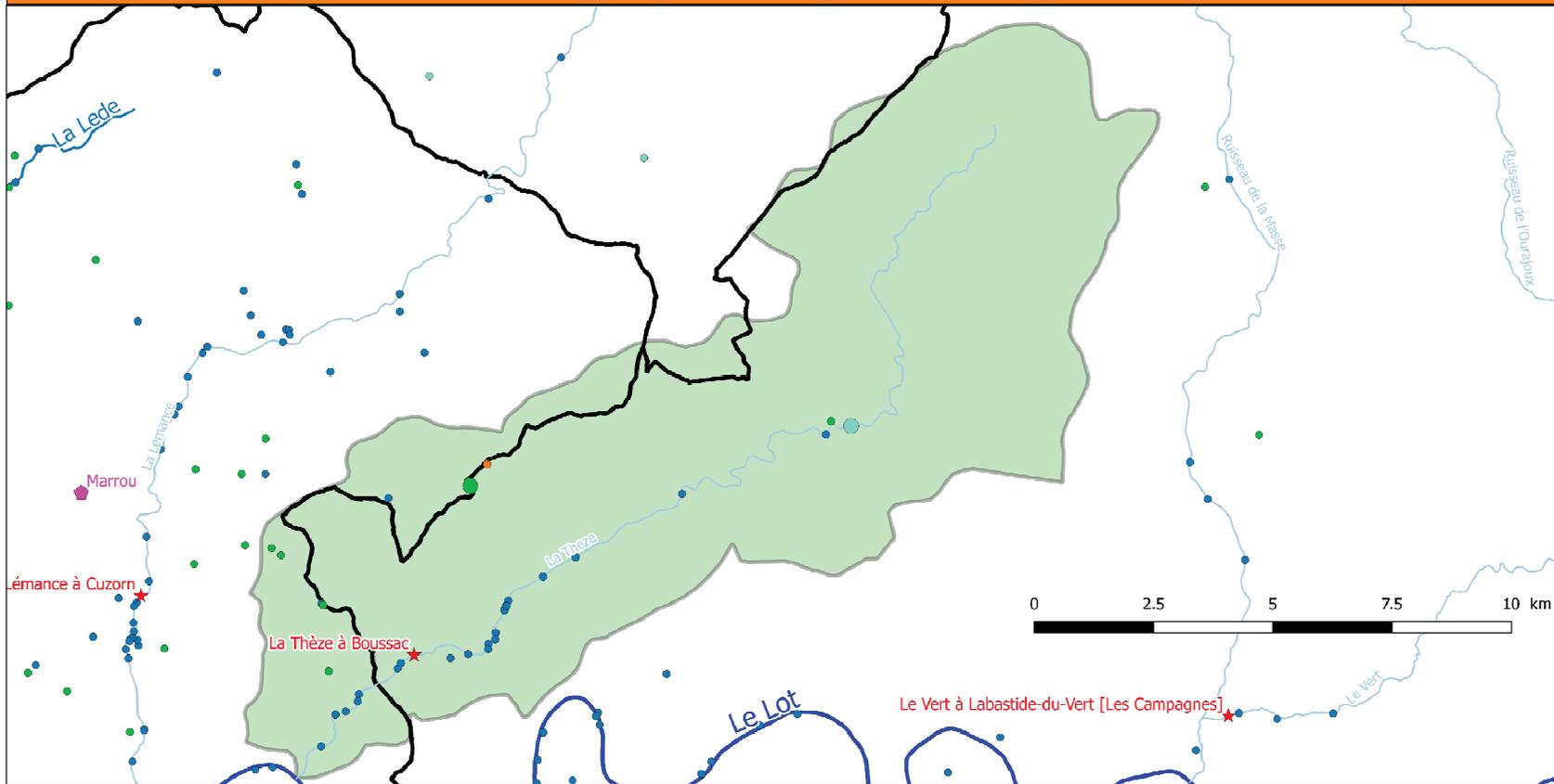
Volume de réserve : afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :
- 22 620 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement

Spécificité

Les prélèvements sur ce Périmètre Élémentaire sont organisés en tours d'eau en fonction des débits pompés par chaque preleveur en période d'étiage. Ces tours d'eau sont mis en place dès le mois de mai (avant l'étiage) et deviennent réglementaires et également réduits dès le franchissement du seuil d'alerte

7 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 109 900 m3

Prélèvements pour l'irrigation - été 2018



Légende

- ★ Stations mesure débits DREAL
- ◆ Ouvrages de réalimentation
- Cours d'eau principaux
- ▭ Départements
- ▭ Périmètres élémentaires
- ▭ Villes principales

Prélèvements en retenues déconnectées

- 0.0000 - 25000
- 25000 - 50000
- 50000 - 75000
- 75000 - 100000
- 100000 - 125000

Prélèvements en nappe

- 0 - 9500
- 9500 - 20000

Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement

- 0.0000 - 50000
- 50000 - 100000
- 100000 - 150000
- 150000 - 200000
- 200000 - 250000

Prélèvements en réseaux collectifs

- 0.0000 - 37000
- 37000 - 750000
- 75000 - 1100000
- 1100000 - 1500000
- 1500000 - 1835000



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2018-2019

5 281 m³ en cours d'eau et
nappe
d'accompagnement dont
2 600 m³ pour du
remplissage de plans
d'eau et 2 681 m³ pour
de l'irrigation de
printemps

21 000 m³ ont été alloués en
plans d'eau en hors-été

Organisme Unique de sous-bassin Lot

Chambre d'agriculture du Lot

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. contact@lot.chambagri.fr

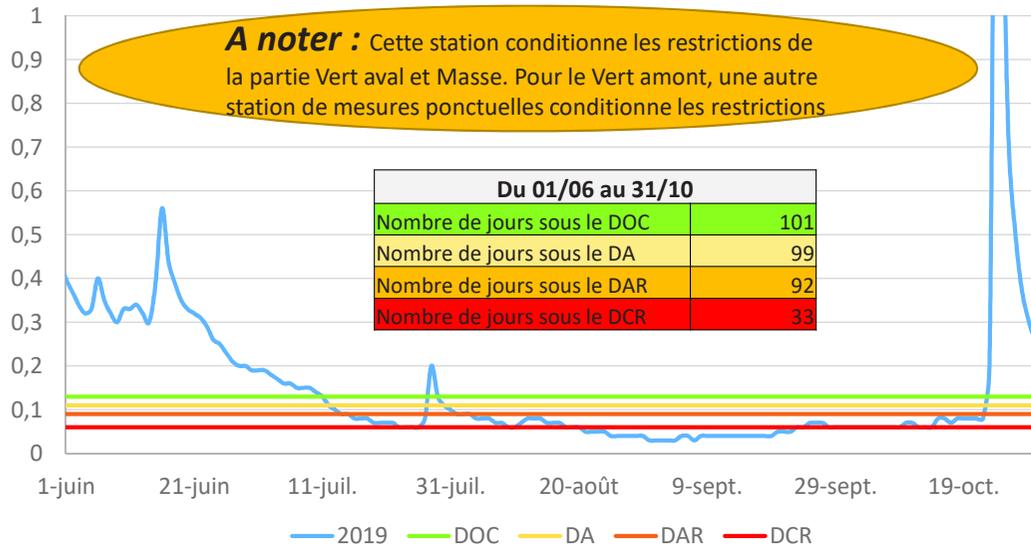


AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTRE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

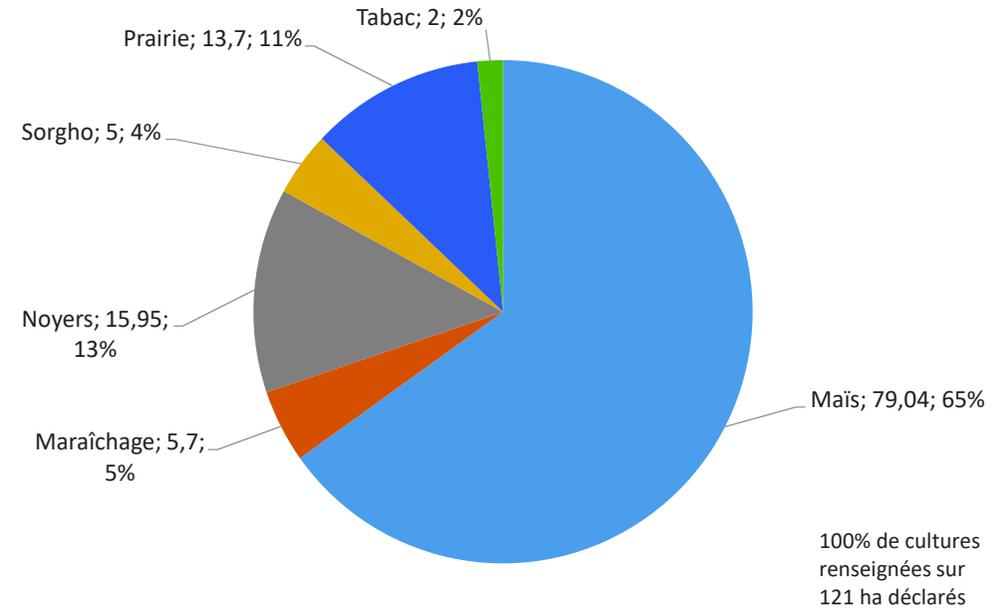
Avec le soutien financier de
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Débits mesurés à Labastide du Vert (Vert)



Source : Banque Hydro

Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)



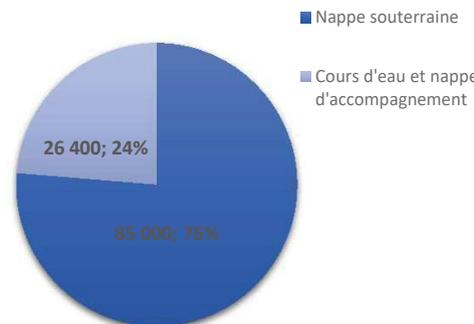
Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2018

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 26 juillet 2018

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de preleveurs irrigants déclarés	16
Nombre de lieux de pompages déclarés	21
Surface irrigable déclarée (ha)	99
Débit autorisé total (m3/h)	473
Volume autorisé total (m3)	112 100
Volume prélevé total (m3)	19 836

6 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 54 400 m3

Répartition des volumes par type de ressource

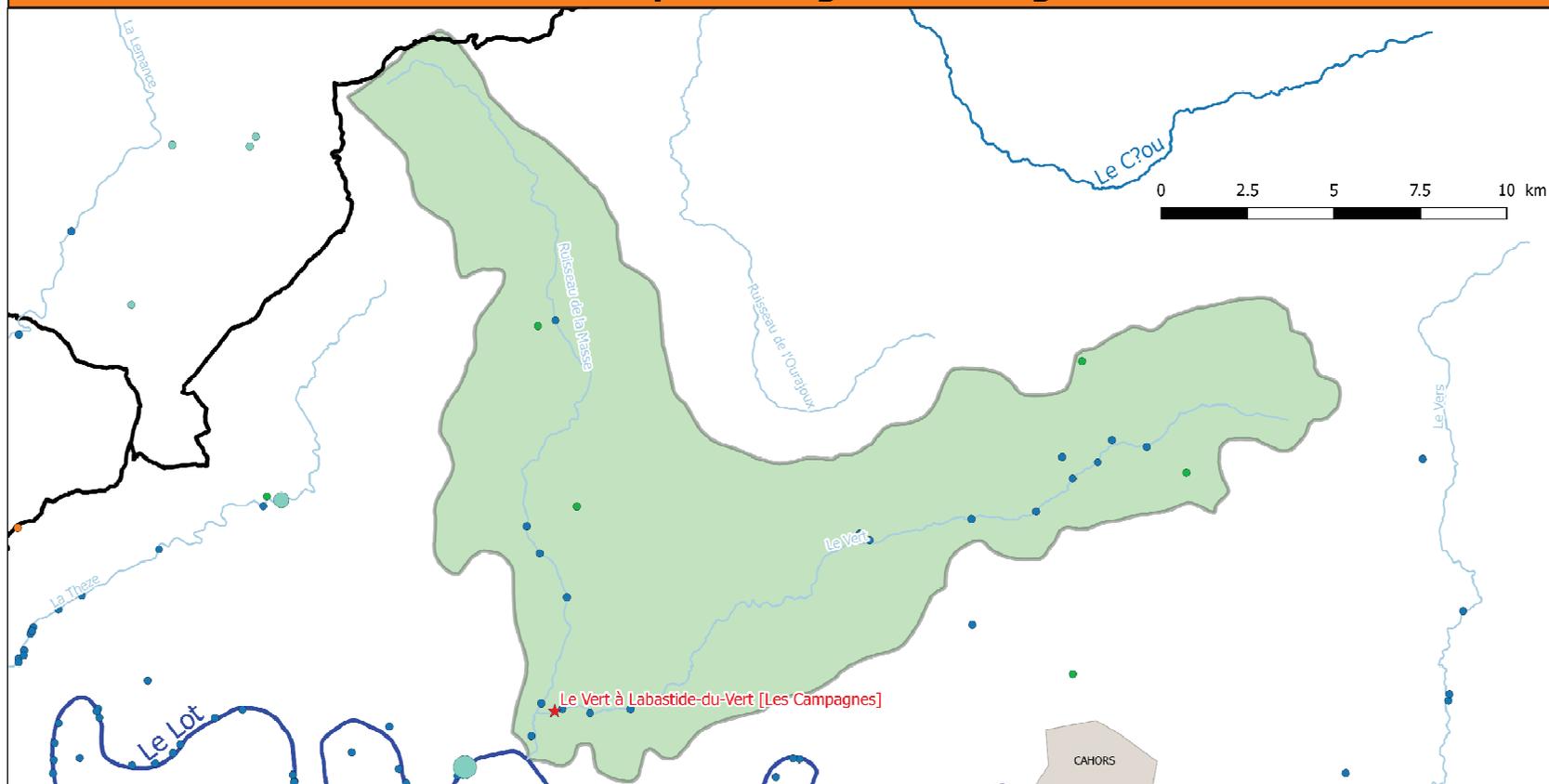


Volume de réserve : afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :
- 8 500 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement

Spécificité

Les prélèvements sur ce Périmètre Élémentaire sont organisés en tours d'eau en fonction des débits pompés par chaque preleveur en période d'étiage. Ces tours d'eau sont mis en place dès le mois de mai (avant l'étiage) et deviennent réglementaires et également réduits dès le franchissement du seuil d'alerte. Ils sont divisés en 2 zones : Vert amont + Vert aval Masse

Prélèvements pour l'irrigation - été 2018



Légende

- ★ Stations mesure débits DREAL
- ◆ Ouvrages de réalimentation
- Cours d'eau principaux
- ▭ Départements
- ▭ Périmètres élémentaires
- ▭ Villes principales

Prélèvements en retenues déconnectées

- 0.0000 - 25000
- 25000 - 50000
- 50000 - 75000
- 75000 - 100000
- 100000 - 125000

Prélèvements en nappe

- 0 - 9500
- 9500 - 20000

Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement

- 0.0000 - 50000
- 50000 - 100000
- 100000 - 150000
- 150000 - 200000
- 200000 - 250000

Prélèvements en réseaux collectifs

- 0.0000 - 37000
- 37000 - 750000
- 75000 - 1100000
- 1100000 - 1500000
- 1500000 - 1835000



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2018-2019

6 000 m³ en cours d'eau et nappe d'accompagnement pour de l'irrigation de printemps

0 m³ ont été alloués en plans d'eau en hors-été

Organisme Unique de sous-bassin Lot

Chambre d'agriculture du Lot

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. contact@lot.chambagri.fr

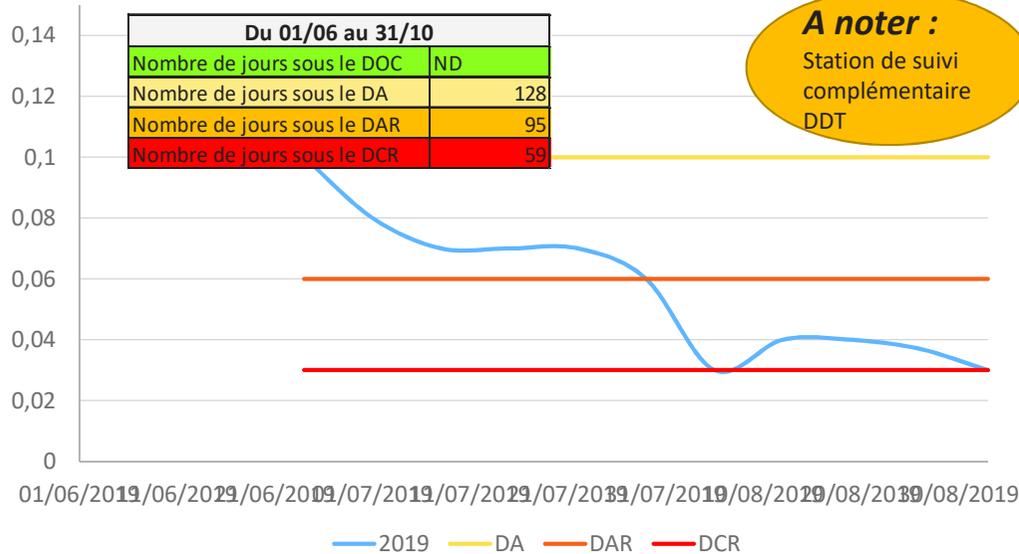


AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

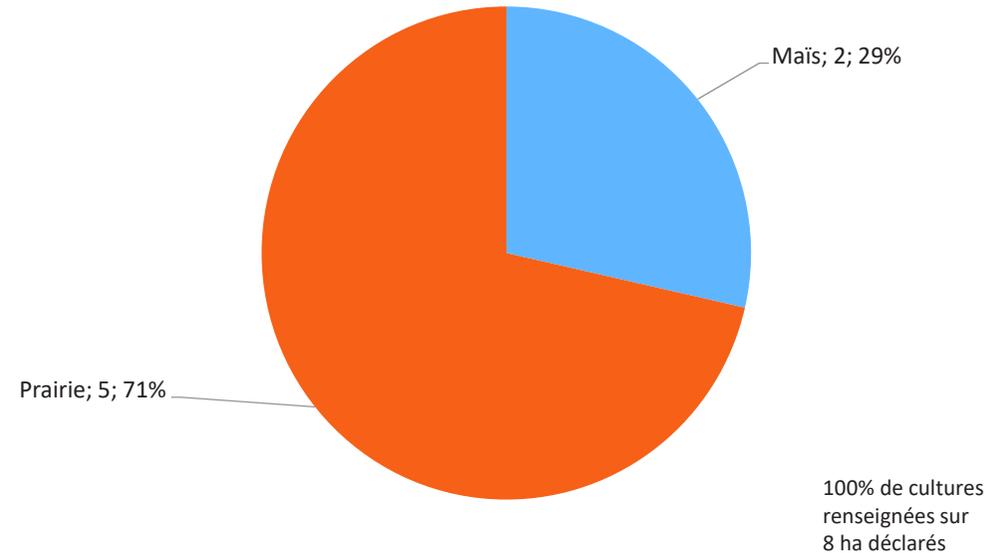
Avec le soutien financier de
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Débits observés à Vers (Vers)



Source : Banque Hydro

Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)

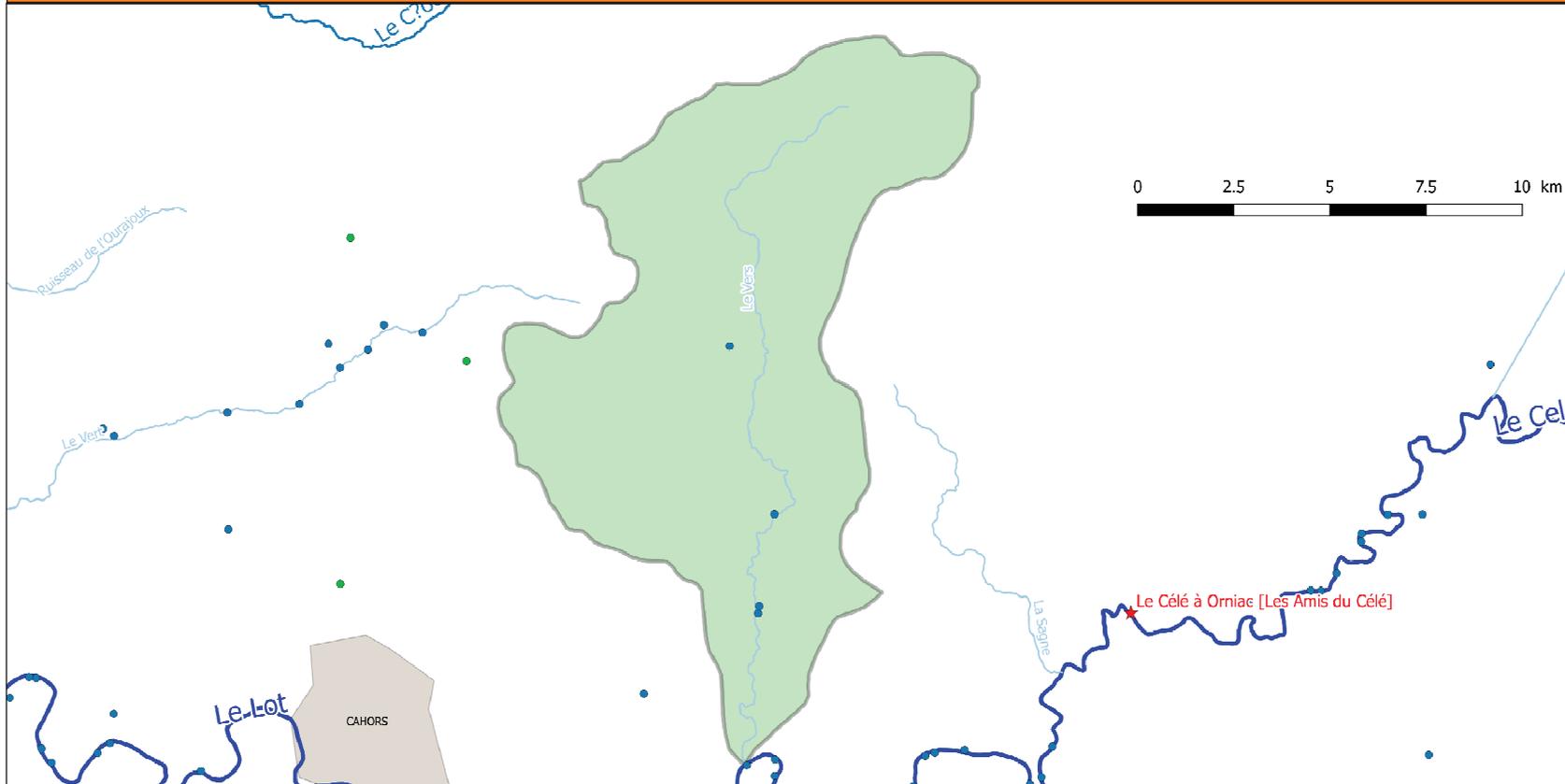


Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2018

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 26 juillet 2019

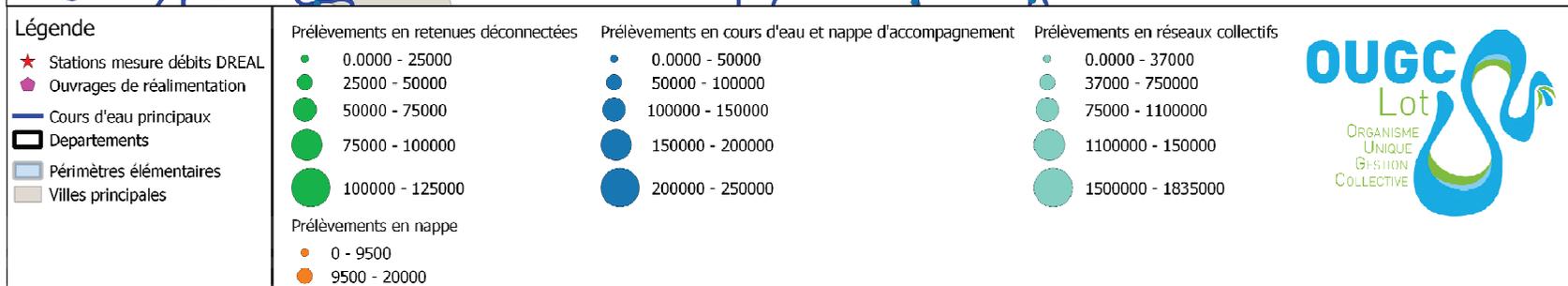
Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de préleveurs irrigants déclarés	4
Nombre de lieux de pompages déclarés	5
Surface irrigable déclarée (ha)	8
Débit autorisé total (m3/h)	200
Volume autorisé total (m3)	9 840
Volume prélevé total (m3)	6 120

Prélèvements pour l'irrigation - été 2018



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2018-2019

3 000 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement pour de l'irrigation de printemps



Organisme Unique de sous-bassin Lot

Chambre d'agriculture du Lot

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. contact@lot.chambagri.fr



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Avec le soutien financier de
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

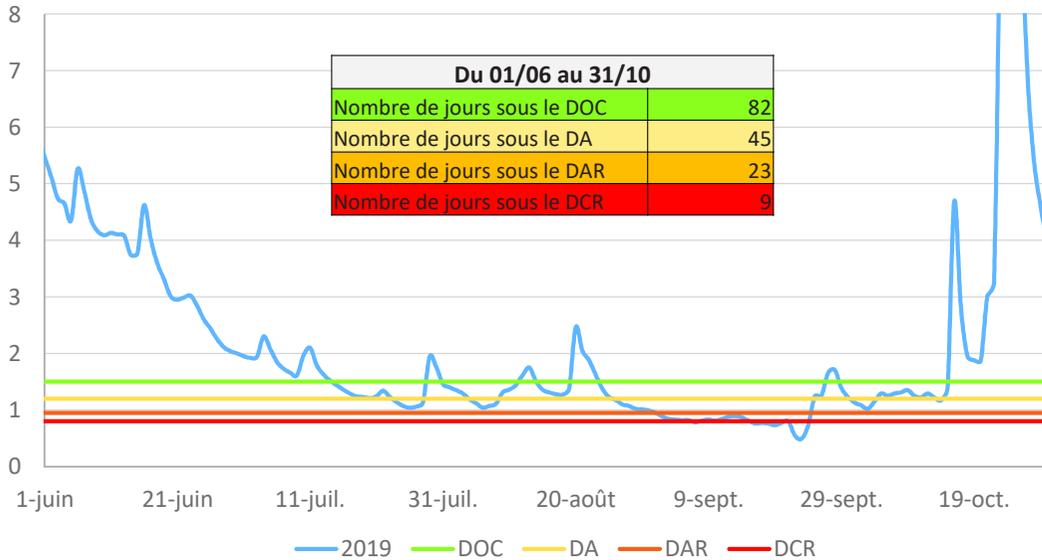


Organisme Unique de sous-bassin Lot

Périmètre Élémentaire : Célé

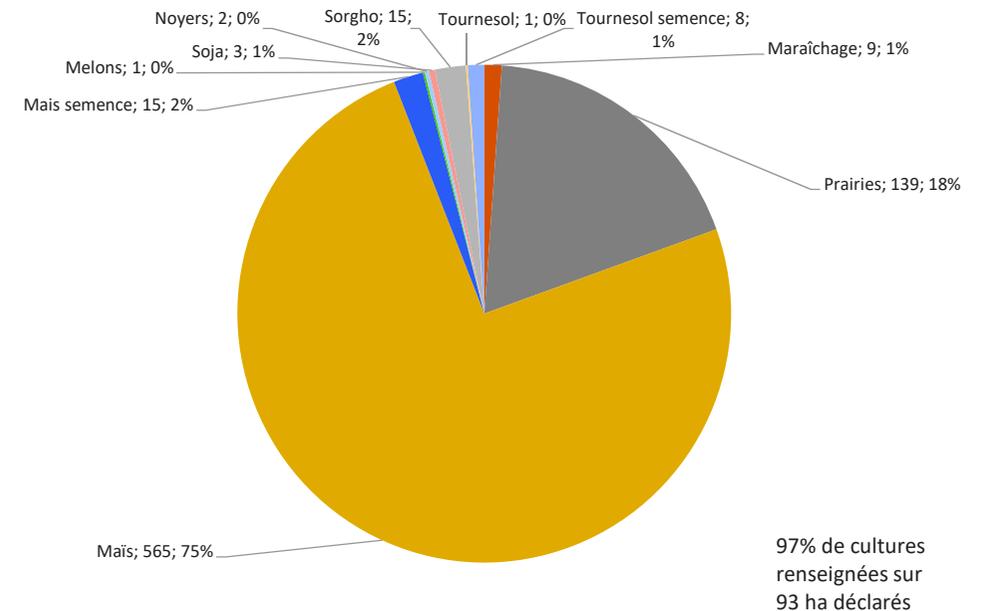
Bilan de la campagne des prélèvements d'irrigation en 2018

Débits mesurés à Orniac (Célé)



Source : Banque Hydro

Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)

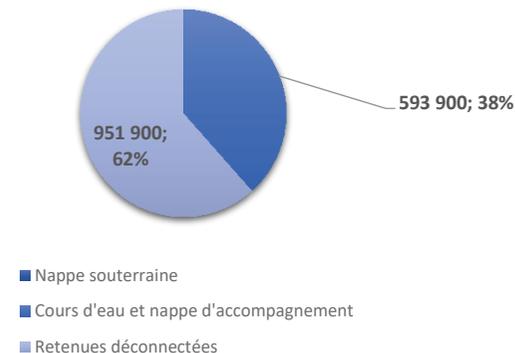


Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2018

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 26 juillet 2018

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de preleveurs irrigants déclarés	40
Nombre de lieux de pompages déclarés	56
Surface irrigable déclarée (ha)	292
Débit autorisé total (m3/h)	1 743
Volume autorisé total (m3)	593 900
Volume prélevé total (m3)	324 693

Répartition des volumes par type de ressource

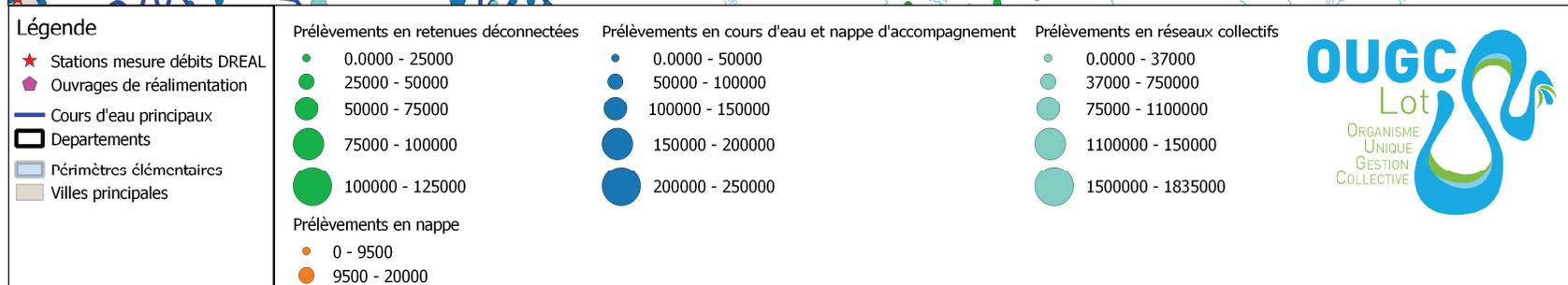
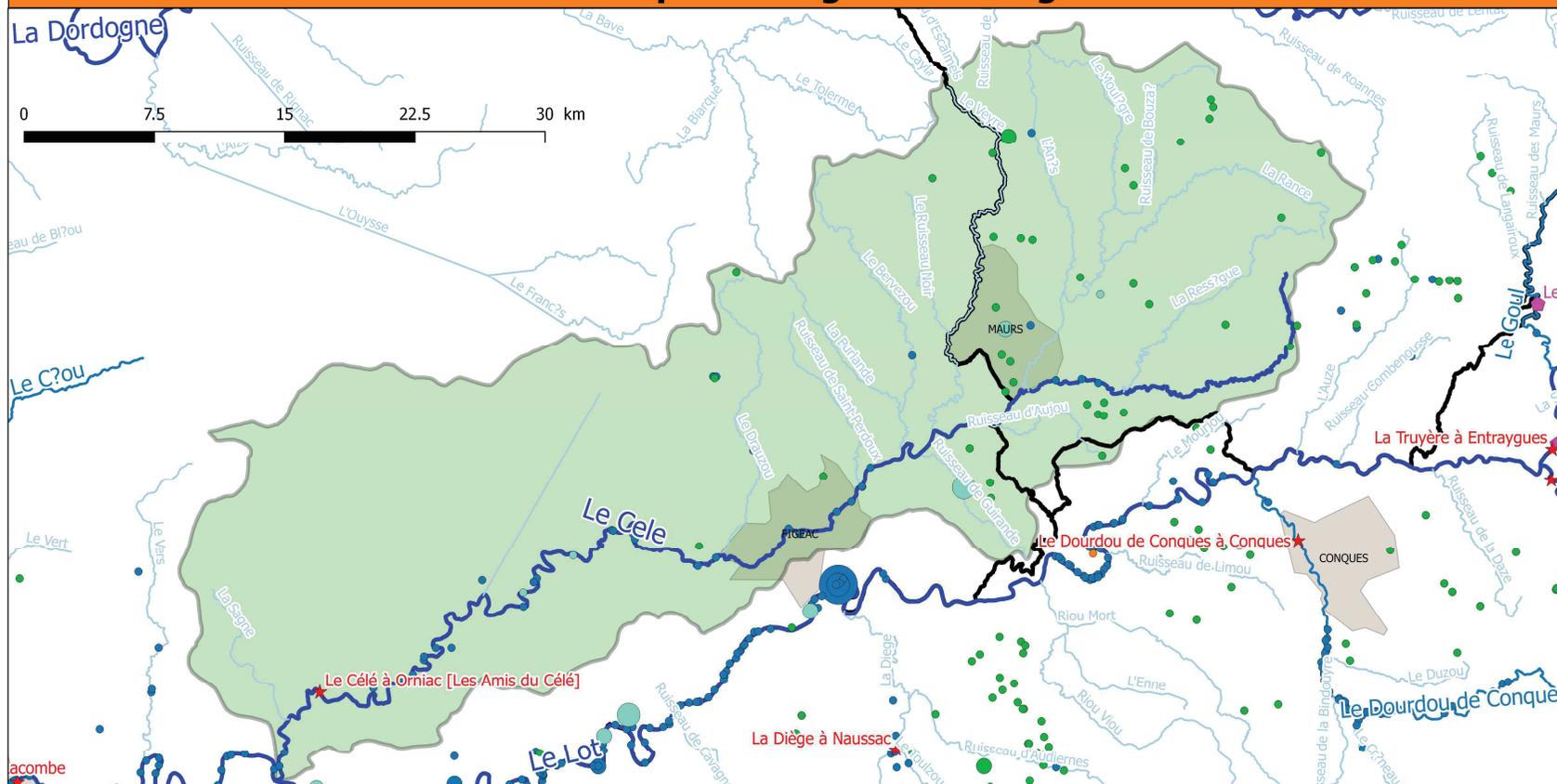


Volume de réserve : afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :

- 54 600 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement

43 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 860 000 m3

Prélèvements pour l'irrigation - été 2018



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2019-2020

7 100 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement dont 600 m3 pour du remplissage de plans d'eau et 6 500 m3 pour de l'irrigation de printemps

300 m3 ont été alloués en plans d'eau en hors-été

Organisme Unique de sous-bassin Lot

Chambre d'agriculture du Lot

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. contact@lot.chambagri.fr



AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

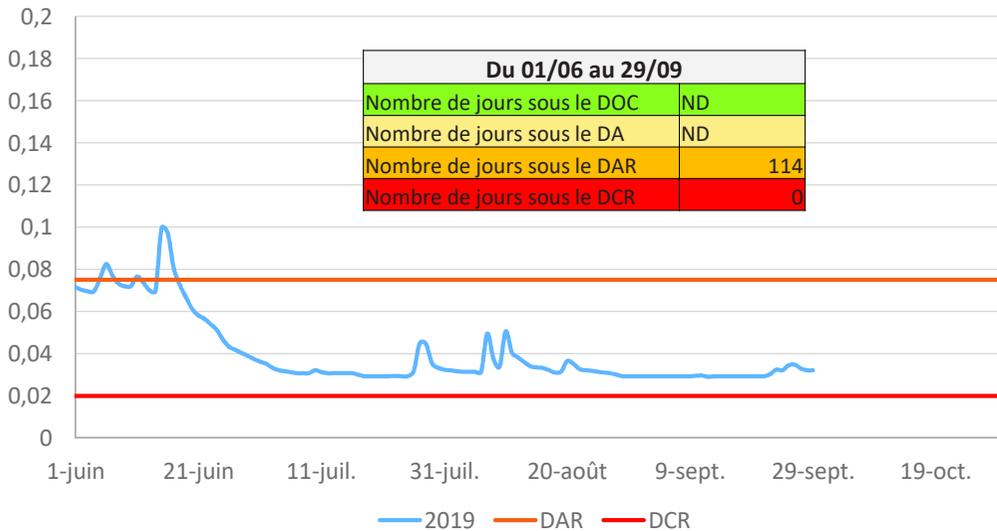


Organisme Unique de sous-bassin Lot

Périmètre Élémentaire : Diège

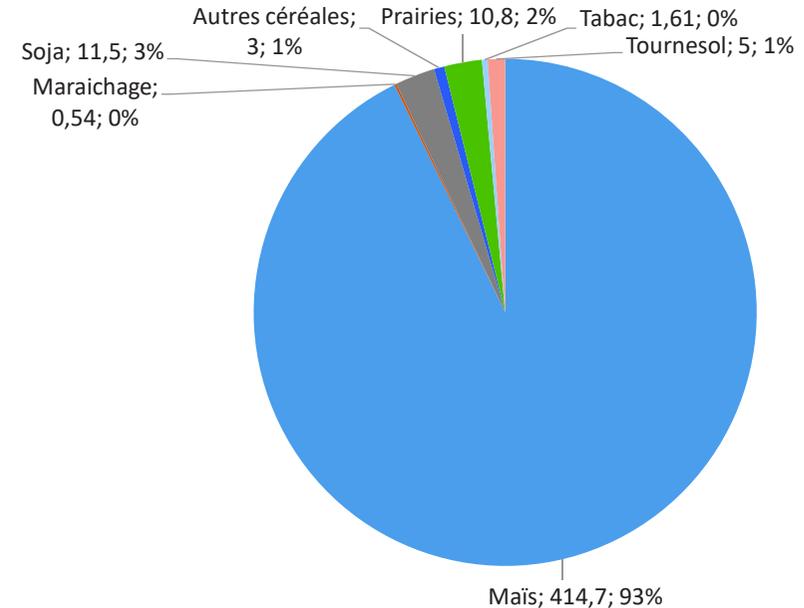
Bilan de la campagne des prélèvements d'irrigation en 2018

Débits mesurés à Naussac (Diège)



Source : Banque Hydro

Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)



99% de cultures renseignées sur 458 ha déclarés

Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2018

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 26 juillet 2018

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de préleveurs irrigants déclarés	6
Nombre de lieux de pompages déclarés	8
Surface irrigable déclarée (ha)	38
Débit autorisé total (m³/h)	221
Volume autorisé total (m³)	39 555
Volume prélevé total (m³)	15 050

42 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 625 600 Mm³

Répartition des volumes par type de ressource

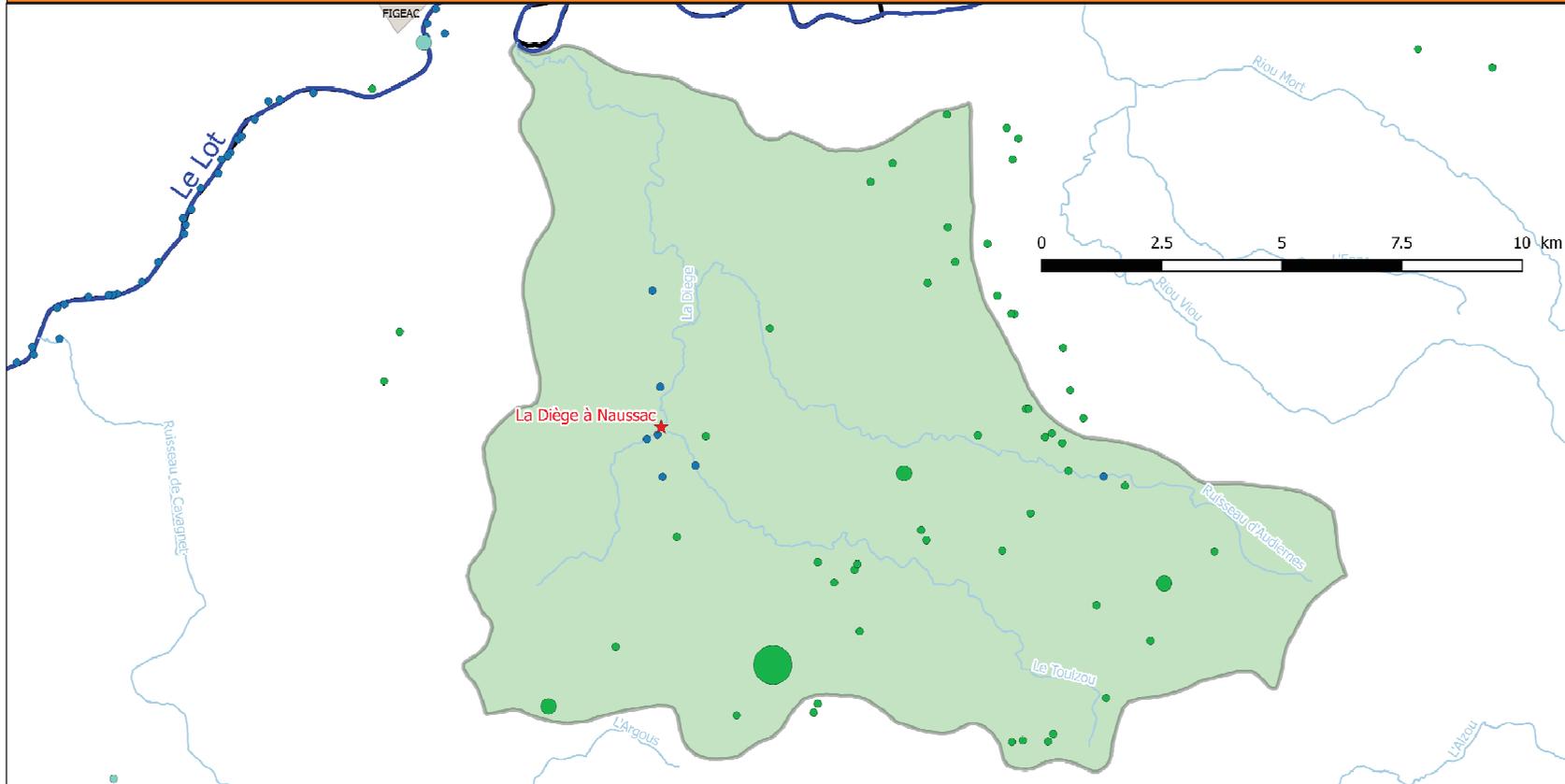


Volume de réserve : afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :
- 3 105 m³ en cours d'eau et nappe d'accompagnement

Spécificité

Les prélèvements sur ce Périmètre Élémentaire sont organisés en tours d'eau en fonction des débits pompés par chaque préleveur en période d'étiage. Ces tours d'eau sont mis en place dès le mois de mai (avant l'étiage) et sont réglementaires et également réduits dès le franchissement du seuil d'alerte

Prélèvements pour l'irrigation - été 2018



Légende

- ★ Stations mesure débits DREAL
- ◆ Ouvrages de réalimentation
- Cours d'eau principaux
- ▭ Départements
- ▭ Périmètres élémentaires
- ▭ Villes principales

Prélèvements en retenues déconnectées

- 0.0000 - 25000
- 25000 - 50000
- 50000 - 75000
- 75000 - 100000
- 100000 - 125000

Prélèvements en nappe

- 0 - 9500
- 9500 - 20000

Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement

- 0.0000 - 50000
- 50000 - 100000
- 100000 - 150000
- 150000 - 200000
- 200000 - 250000

Prélèvements en réseaux collectifs

- 0.0000 - 37000
- 37000 - 750000
- 75000 - 1100000
- 1100000 - 1500000
- 1500000 - 1835000



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2018-2019

150 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement pour de l'irrigation de printemps

20 100 m3 ont été alloués en plans d'eau en hors-été

Organisme Unique de sous-bassin Lot

Chambre d'agriculture du Lot

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. contact@lot.chambagri.fr



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Avec le soutien financier de
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

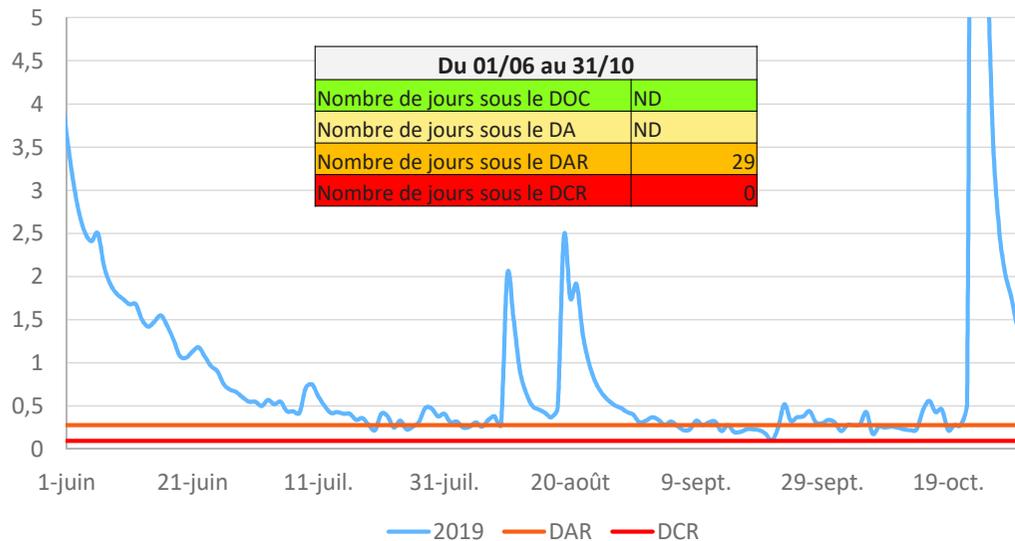


Organisme Unique de sous-bassin Lot

Périmètre Élémentaire : Dourdou

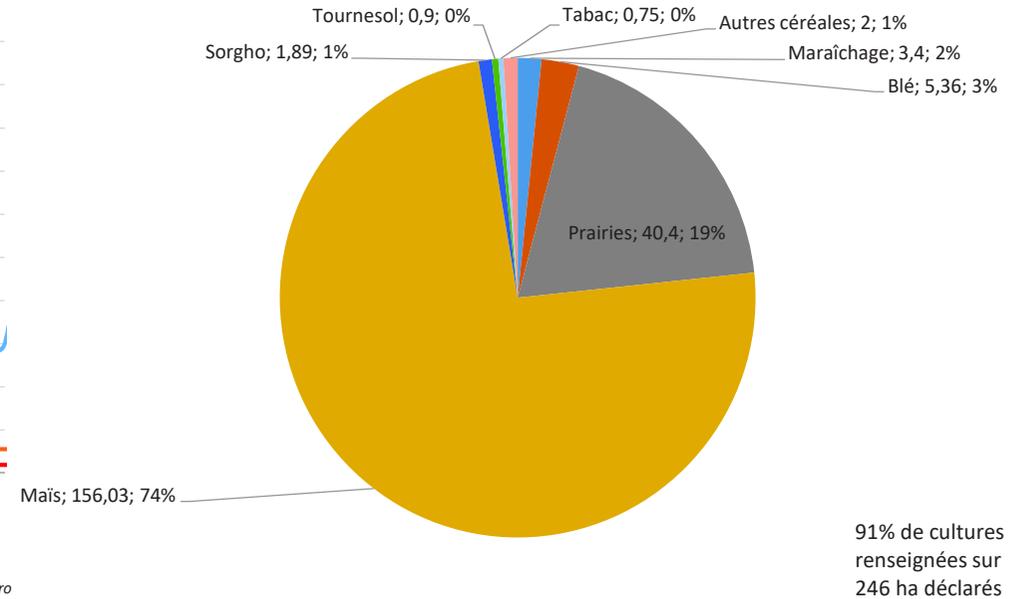
Bilan de la campagne des prélèvements d'irrigation en 2018

Débits mesurés à Conques (Dourdou)



Source : Banque Hydro

Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)



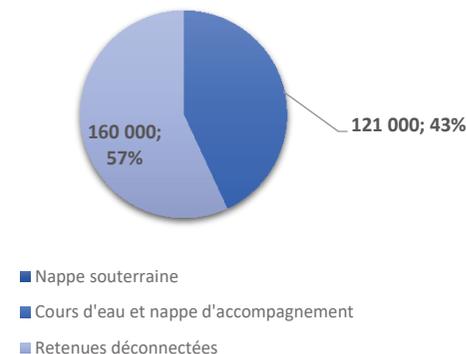
Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2018

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 26 juillet 2018

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de préleveurs irrigants déclarés	18
Nombre de lieux de pompages déclarés	58
Surface irrigable déclarée (ha)	155
Débit autorisé total (m3/h)	1 568
Volume autorisé total (m3)	121 000
Volume prélevé total (m3)	33 951

10 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 160 000 m3

Répartition des volumes par type de ressource

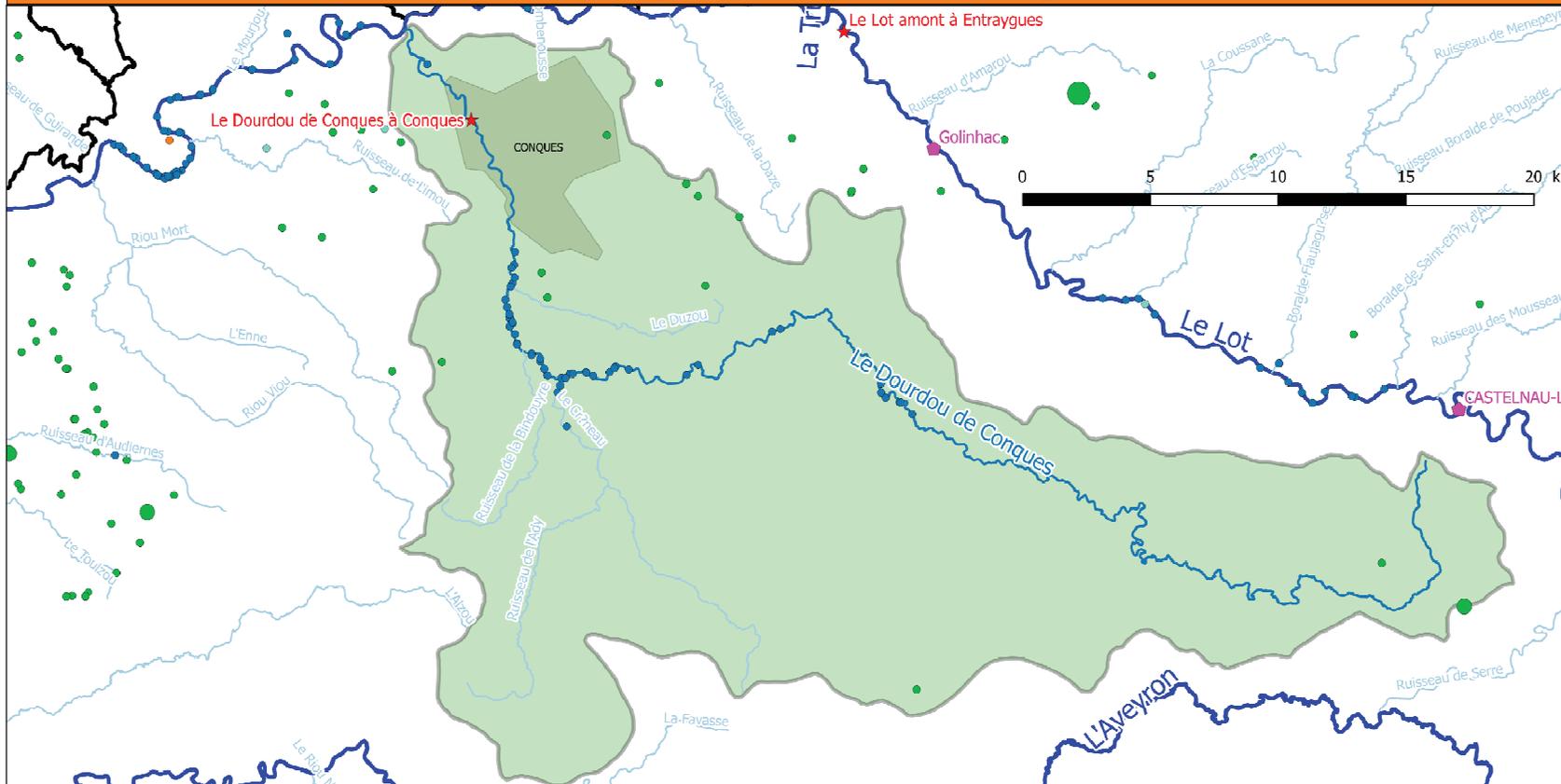


Volume de réserve : afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :
- 1 500 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement

Spécificité

Les prélèvements sur ce Périmètre Élémentaire sont organisés en tours d'eau en fonction des débits pompés par chaque préleveur en période d'étiage. Ces tours d'eau sont mis en place dès le mois de mai (avant l'étiage) et sont réglementaires et également réduits dès le franchissement du seuil d'alerte

Prélèvements pour l'irrigation - été 2018



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2018-2019

2 000 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement pour de l'irrigation de printemps

Légende ★ Stations mesure débits DREAL ◆ Ouvrages de réalimentation — Cours d'eau principaux □ Départements □ Périmètres élémentaires ■ Villes principales	Prélèvements en retenues déconnectées ● 0.0000 - 25000 ● 25000 - 50000 ● 50000 - 75000 ● 75000 - 100000 ● 100000 - 125000	Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement ● 0.0000 - 50000 ● 50000 - 100000 ● 100000 - 150000 ● 150000 - 200000 ● 200000 - 250000	Prélèvements en réseaux collectifs ● 0.0000 - 37000 ● 37000 - 750000 ● 75000 - 1100000 ● 1100000 - 1500000 ● 1500000 - 1835000		
	Prélèvements en nappe ● 0 - 9500 ● 9500 - 20000				

Organisme Unique de sous-bassin Lot

Chambre d'agriculture du Lot

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. contact@lot.chambagri.fr



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Avec le soutien financier de
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

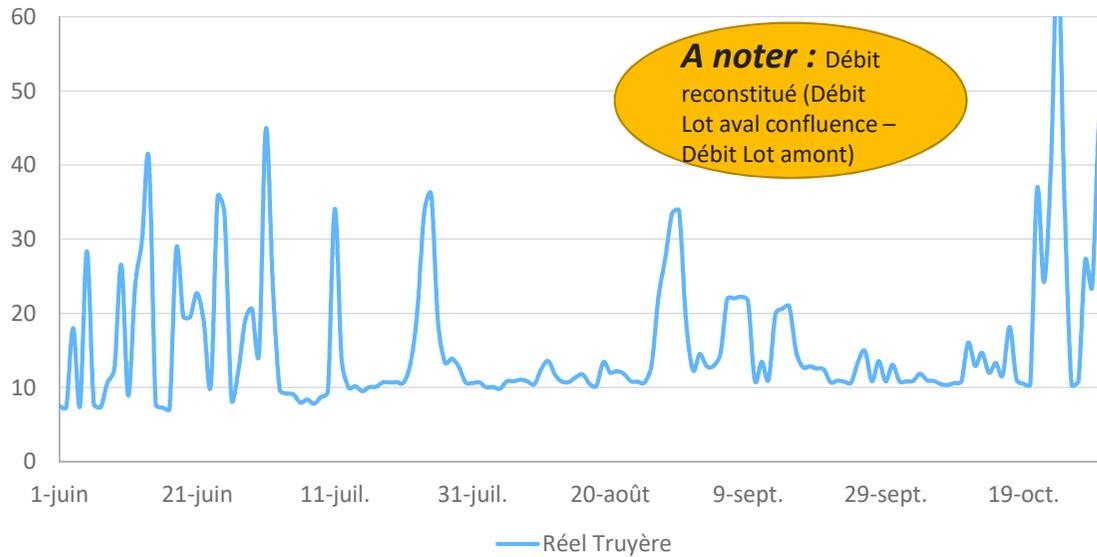


Organisme Unique de sous-bassin Lot

Périmètre Élémentaire : Truyère

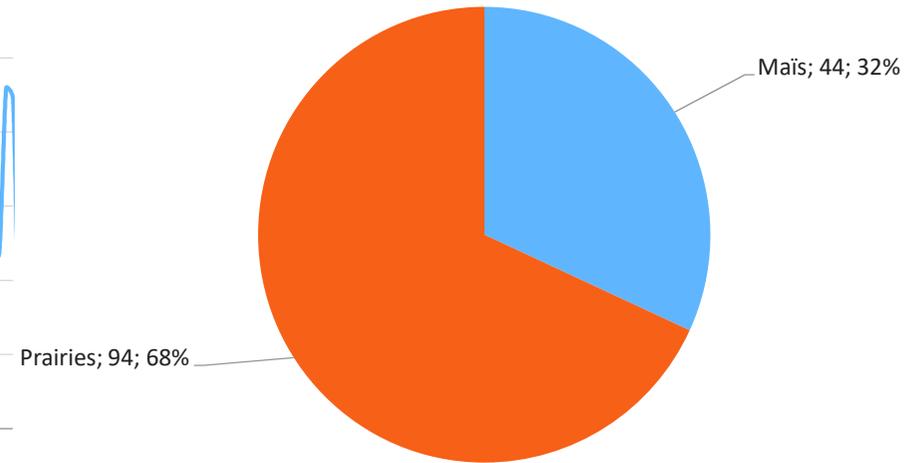
Bilan de la campagne des prélèvements d'irrigation en 2018

Débits mesurés à Entraygues (Truyère)



Source : Banque Hydro

Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)



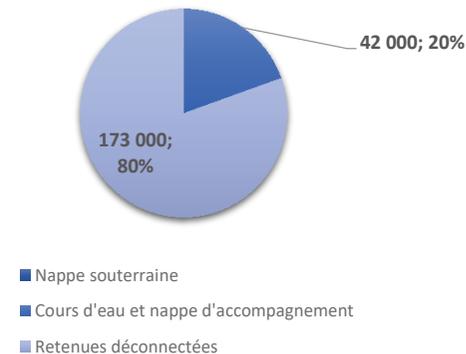
100% de cultures renseignées sur 138 ha déclarés

Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2018

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 26 juillet 2018

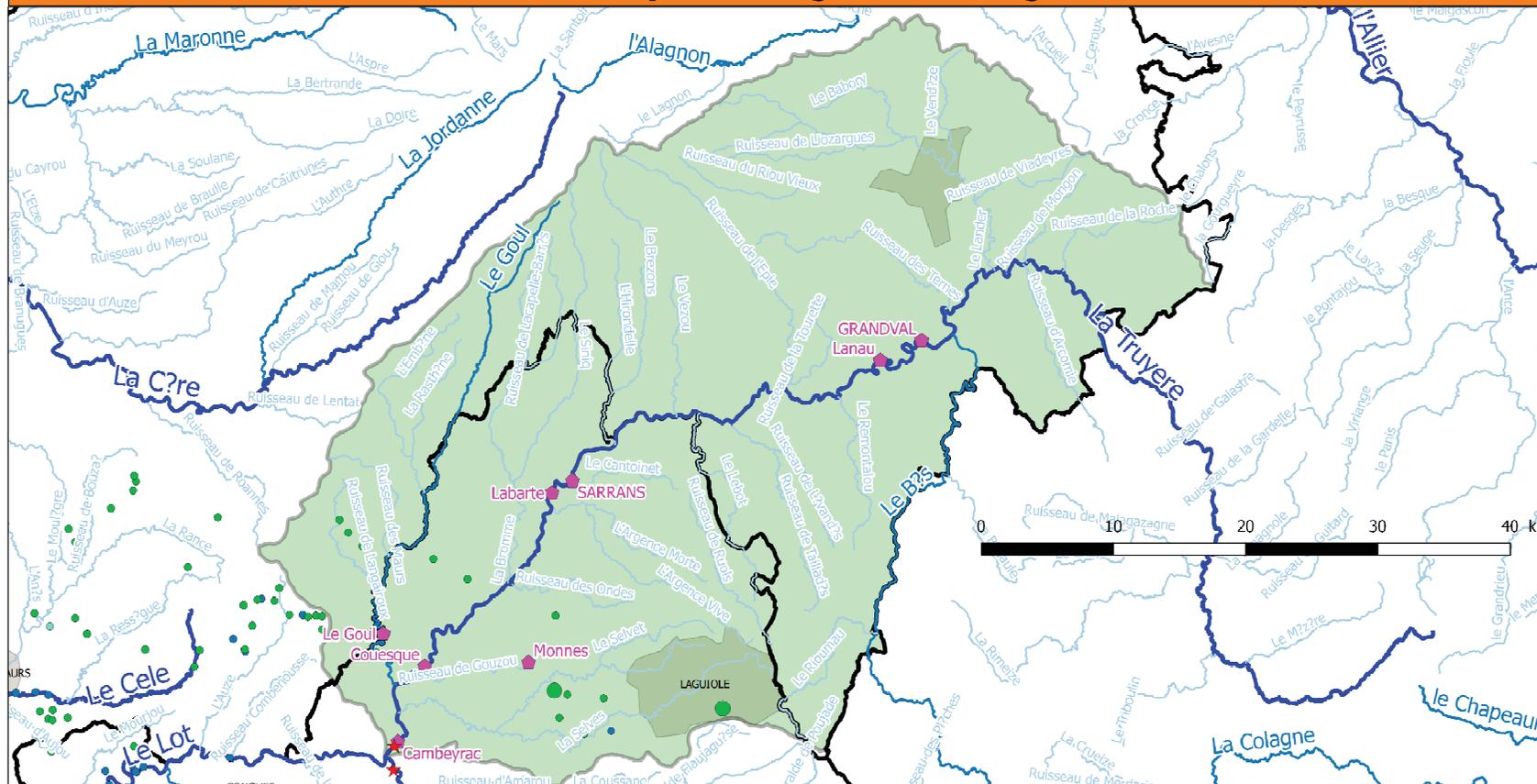
Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de préleveurs irrigants déclarés	4
Nombre de lieux de pompages déclarés	4
Surface irrigable déclarée (ha)	50
Débit autorisé total (m3/h)	90
Volume autorisé total (m3)	42 000
Volume prélevé total (m3)	3 982

Répartition des volumes par type de ressource



11 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 173 000 m3

Prélèvements pour l'irrigation - été 2018



Légende

- ★ Stations mesure débits DREAL
- ◆ Ouvrages de réalimentation
- Cours d'eau principaux
- ▭ Départements
- ▭ Périmètres élémentaires
- ▭ Villes principales

Prélèvements en retenues déconnectées

- 0.0000 - 25000
- 25000 - 50000
- 50000 - 75000
- 75000 - 100000
- 100000 - 125000

Prélèvements en nappe

- 0 - 9500
- 9500 - 20000

Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement

- 0.0000 - 50000
- 50000 - 100000
- 100000 - 150000
- 150000 - 200000
- 200000 - 250000

Prélèvements en réseaux collectifs

- 0.0000 - 37000
- 37000 - 75000
- 75000 - 110000
- 110000 - 150000
- 150000 - 1835000



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2018-2019

1 200 m³ en cours d'eau et nappe d'accompagnement pour de l'irrigation de printemps

Organisme Unique de sous-bassin Lot

Chambre d'agriculture du Lot

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. contact@lot.chambagri.fr



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Avec le soutien financier de
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

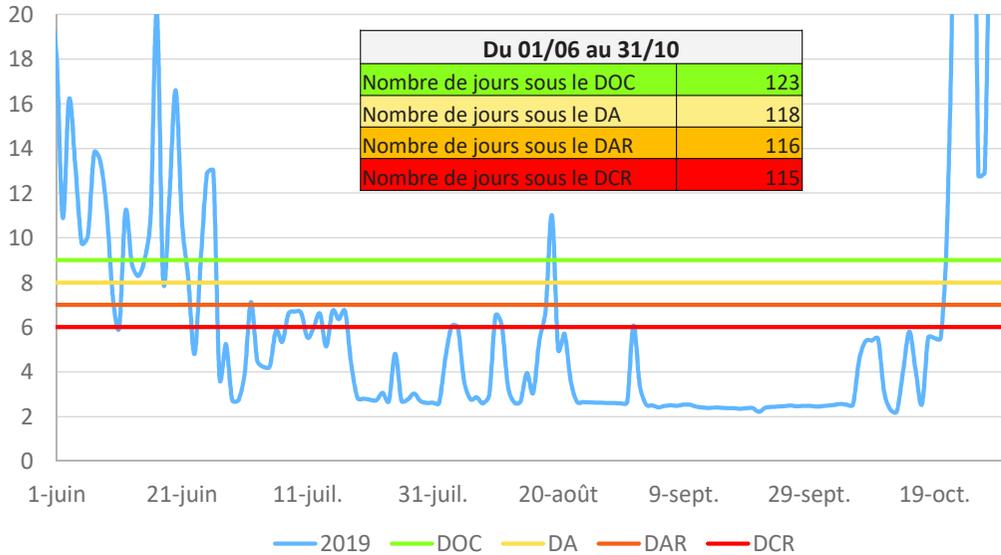


Organisme Unique de sous-bassin Lot

Périmètre Élémentaire : Lot Amont

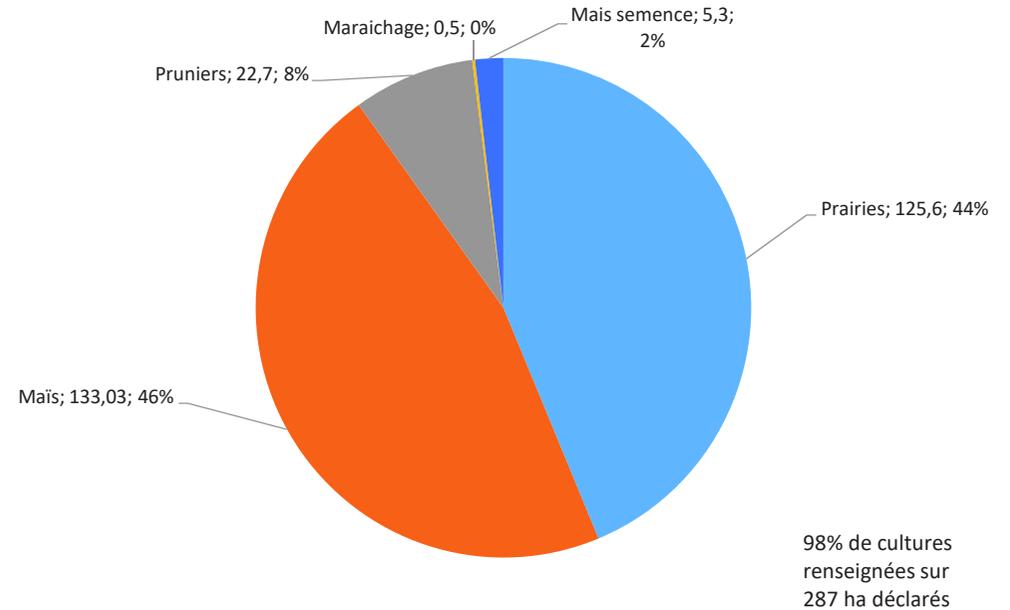
Bilan de la campagne des prélèvements d'irrigation en 2018

Débits mesurés à Entraygues (Lot amont)



Source : Banque Hydro

Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)



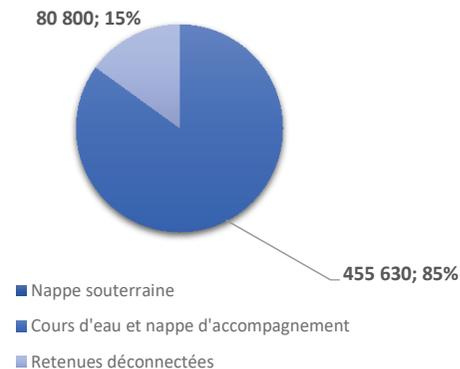
Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2018

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 26 juillet 2018

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de préleveurs irrigants déclarés	15
Nombre de lieux de pompages déclarés	28
Surface irrigable déclarée (ha)	211
Débit autorisé total (m³/h)	2 253
Volume autorisé total (m³)	455 630
Volume prélevé total (m³)	69 613

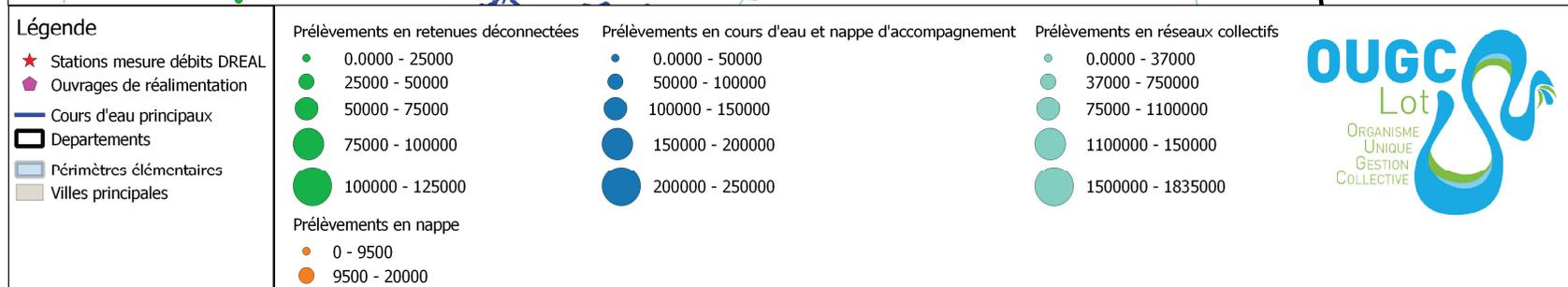
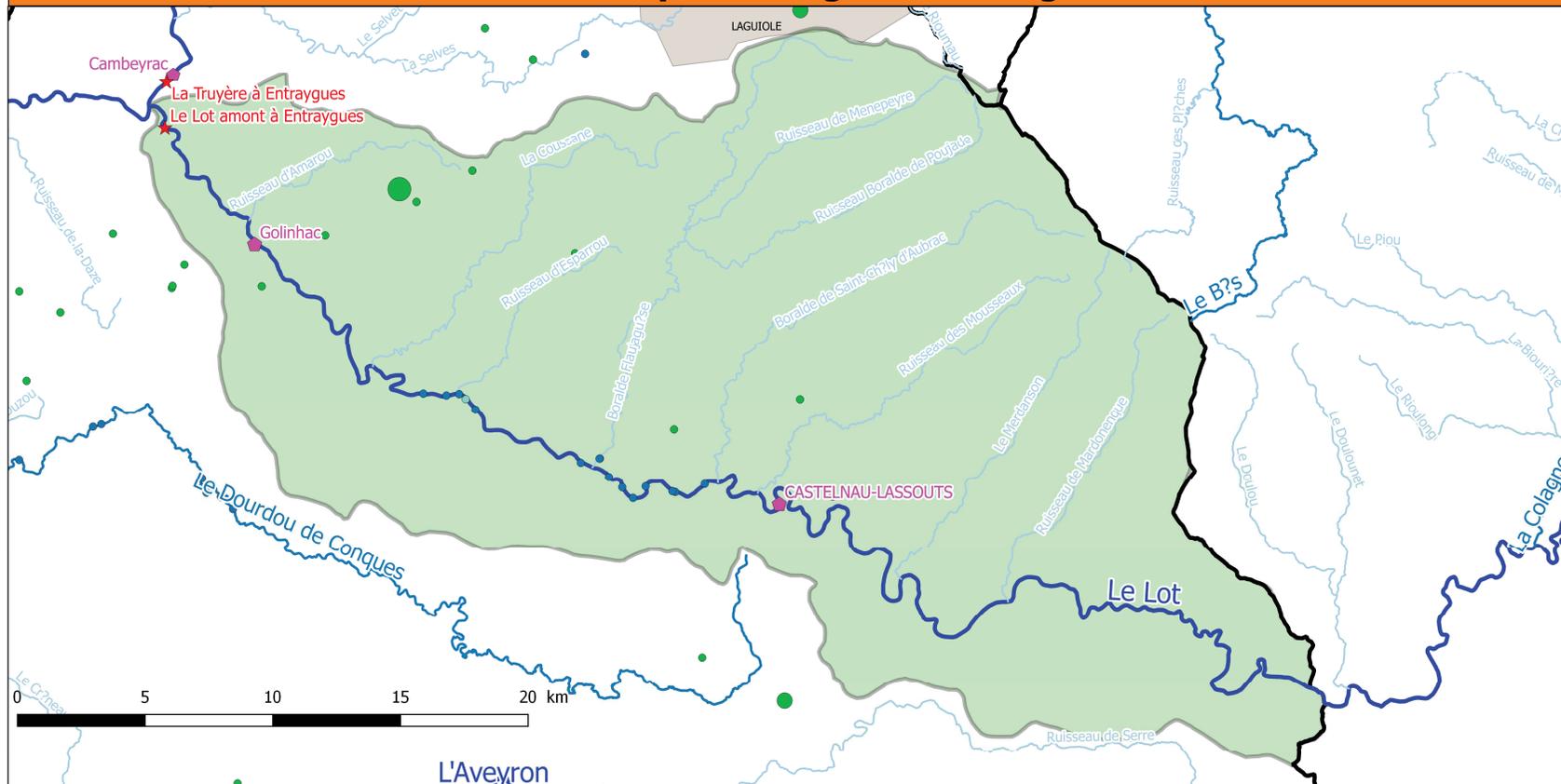
9 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 90 800 m³

Répartition des volumes par type de ressource



Volume de réserve : afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :
- 20 368 m³ en cours d'eau et nappe d'accompagnement

Prélèvements pour l'irrigation - été 2018



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2018-2019

3 000 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement pour de l'irrigation de printemps

Organisme Unique de sous-bassin Lot

Chambre d'agriculture du Lot

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. contact@lot.chambagri.fr



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Avec le soutien financier de
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne